

BURKINA FASO



MISSION D’EVALUATION FINALE DU PROJET SAP – IC

RAPPORT FINAL

Janvier 2019

SOMMAIRE DU RAPPORT

CONTENTS

SOMMAIRE DU RAPPORT	2
LISTE DES ACCRONYMES	4
REMERCIEMENTS	6
INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET	7
I Introduction	13
1.1. Objectif de l'évaluation	13
1.2. Champ d'application et méthodologie	13
1.3. Structure du rapport d'évaluation finale	15
II. DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	17
2.1. Démarrage et durée du projet	17
2.2. Problèmes que le projet visait à régler	17
2.3. Objectifs immédiats et de développement du projet et indicateurs de base	18
2.4. Résultats escomptés (Voir tableau en Annexes 5).....	19
III. DESCRIPTIF DU PROJET : Conception/Formulation du projet	19
3.2. Avantage comparatif du PNUD	22
3.3. Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur	23
3.4. Modalités de gestion.....	23
IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	25
4.1. Gestion adaptative.....	25
4.2. Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)	25
4.3. Financement du projet (Voir Annexes tableau 10 : financement du projet) :.....	27
4.4. Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)	27
4.5. Qualité du Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)	28
4.6. Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles	31

4.7. Niveau d'implication des principales parties prenantes - Qualité de la participation des parties prenantes au projet –Le Partenariat	32
4..8. Les principales difficultés et contraintes à la mise en œuvre du projet	36
5.1. Analyse de la Pertinence	40
5.2. Analyse de l'Efficacité	42
5.3. Analyse de l'Efficiencia.....	49
5.4. Analyse de la Durabilité	51
VI EFFETS / IMPACTS	54
5.1. Contribution à la réduction de la tension sur l'environnement	54
5.2. Contribution à l'amélioration de l'état écologique du pays	55
5.3. Contribution à la réduction de la pauvreté.....	55
VII EVALUATION DU NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'EVALUATION A MI – PARCOURS	55
VIII CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS	57
8.1. Leçons apprises : Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.....	57
8.2. Conclusions	59
8.3. Perspectives	61
8.4. Recommandations	63
IX. ANNEXES.....	65

LISTE DES ACCRONYMES

ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIRDA	Climate Information for Resilient Development in Africa
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COPIL	Comité de Pilotage
COPROSUR	Comité Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
(MAAH)	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
(MCRPPPG)	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MFSNF	Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de Famille
MTMUSR	Ministère des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONDD	Observatoire National du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC (en Anglais)	Document de Projet
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
Projet SAAGA	Projet de Radar et de réensemencement des nuages
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAP - IC	Système d'Alerte Précoce -
SIG	Système d'Information Géographique
SP/CNDD	Secrétaire Permanent / Conseil National du Développement Durable
SP / CONASUR	Secrétaire Permanent / Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
TDR	Termes De Référence
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Tableau d'information de base sur le projet

Tableau 2 : Notation d'évaluation

Tableau 3 : principales dates d'évolution du projet

Tableau 4 : Objectifs immédiats et de développement

Tableau 5 : les hypothèses

Tableau 6 : les projets partenaires dans le co – financement :

Tableau 7: Plan de Travail et Budget de Suivi et Evaluation du Projet.

Tableau 8 : Les voyages d'études de l'équipe du projet

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma Structure de l'organisation du projet

Figure 2 : Schéma de partenariat du projet

REMERCIEMENTS

Les consultants en charge de l'évaluation du projet voudraient remercier :

- Le Gouvernement du Burkina Faso ;
- Le PNUD et le FEM ;
- Les Cadres du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ;
- Les membres du Comité de Pilotage (COPIL) ;
- Les points focaux du projet ;
- L'équipe du projet, particulièrement le Directeur National (SP – CNDD), le Coordonnateur et l'Expert en Suivi – Evaluation.

INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET

i Page d' Introduction

Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD et le Gouvernement du Burkina Faso

Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso (ou Projet SAPIC)

Résultat(s) UNDAF:

UNDAF Pilier 1 Résultat 4 d'ici à l'an 2015, les institutions nationales et les communautés locales utilisent une approche intégrée pour la gestion durable des ressources naturelles tout en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques

UNDAF Pilier 1 Résultats 5 d'ici à l'an 2015, les autorités nationales et les communautés locales sont mieux Outillées pour réagir efficacement aux situations d'urgences et aux catastrophes naturelles.

Résultat Primaire de l'environnement et du développement durable du Plan Stratégique du PNUD :

Capacités nationales renforcées, y compris la participation des femmes pour prévenir, réduire, atténuer et faire face à l'impact des chocs systémiques des risques naturels

Résultat secondaire du Plan Stratégique du PNUD:

Renforcement des capacités des pays en voie de développement pour intégrer les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement.

Résultats attendus du Programme Pays

Contribuer à la réalisation des OMD et à la mise en place d'une croissance durable
Renforcer les capacités de l'Etat et de ses institutions

Produits escomptés du Plan d'Action du Programme Pays:

Les produits de la gestion des catastrophes comprennent :

Les capacités de réponse des institutions nationales de prévention sont renforcées aux niveaux national et local ;

Les institutions de gestion des catastrophes aux niveaux national et décentralisé sont mieux équipées et capables de répondre aux situations d'urgences

ii Résumé :

1. Présentation sommaire du projet SAP - IC

Le Document de projet énonce que l'objectif du projet « Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC) est de renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso. La zone de couverture du projet est le territoire national. ».

Tableau 1 : Tableau d'information de base sur le projet

Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD	Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso (ou Projet SAPIIC)
N° d'identification des projets du PNUD	5104
N° d'identification des projets du FEM	00088011
Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF	ID du PIMS: 5104
Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours	Novembre-Décembre 2017
Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation	- Calendrier de la mission d'évaluation : 01 décembre 2018 au 08 février 2019 - Date du rapport d'évaluation : 08 février 2019
Région et pays concernés par le projet	Afrique / Burkina Faso
Pays inclus dans le projet	Burkina Faso – Projet d'envergure nationale
Programme opérationnel /stratégique du FEM	Changements climatiques
Durée du projet	2013 – 2017
Date de début: Date de fin: Modalités de gestion: Date de réunion du PAC:	Septembre 2013 Septembre 2017 NIM 31 avril 2013
Partenaire de mise en œuvre	Agence d'exécution : Secrétariat Permanent du Conseil National de Développement Durable (SP /CNDD)

Autres partenaires de projet de mise en œuvre	. Autres partenaires : Ministère des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR), Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC), Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF), Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement (MCRPPPG), Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille -
Cofinancement du projet	61,050,000 USD
AtlasAward ID: 00076830 Atlas Projet ID : 00088011	Total des ressources requises: \$ 64,690,525 Total ressources allouées: \$ 64,690,EF/FPMA (en espèce) Gouvernement (en espèce) \$ 40,525 PNGT II (en nature) \$ 53,550,000 PNUD (en nature) \$ 5,600,000 USAID (en nature) \$ 1,900,000
Financement total du projet	64,690,525 USD
Membres de l'équipe d'évaluation	Seybatou Alpha DJIGO, consultant international chef de mission Adama Alhassane DIALLO, consultant national.

Source : PRODOC

- **Description du projet (Source PIMS)**

A mesure que les changements climatique se produiront, il est prévu une augmentation de la variabilité de la fréquence et de l'intensité des chocs y afférant ; ce qui nécessite une adaptation des secteurs économiques clés. Dans un pays en voie de développement comme le Burkina Faso, les impacts des changements climatiques sont exacerbés par des mécanismes de sensibilisation limitée au niveau local et une dépendance du pays à l'agriculture de subsistance. Pour le Burkina Faso, l'amélioration de l'information sur le climat (IC) et le développement d'un système d'alerte précoce (SAP) est un moyen efficace pour sensibiliser la population en général sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques de ce changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées. Actuellement, un Système d'Alerte Précoce national et d'Information Climatique (SAP/IC) de prévision de risques multiples (inondations, sécheresses, vents forts) et les capacités de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques n'existe pas au Burkina. Afin de disposer d'un système efficace, il est nécessaire d'améliorer le réseau d'infrastructure de suivi du climat et du temps et d'aider à renforcer les capacités techniques et opérationnelles afin de produire et d'offrir efficacement des prévisions ciblées pour la planification et la prise de décision. Ce projet, avec un financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), va répondre à ces besoins. Un volet du projet servira à améliorer le suivi météorologique, climatique et environnemental. Un deuxième volet sera utilisé pour renforcer / développer des systèmes nationaux pour collecter et assembler les alertes prévues à partir des besoins des utilisateurs et pour diffuser efficacement les alertes et autres informations et données pertinentes pour soutenir les processus décisionnels. En collaboration avec d'autres initiatives pertinentes en cours et décrites dans le présent document de projet, les ressources du FPMA devraient d'une part renforcer la capacité d'adaptation des populations vulnérables à travers le Burkina pour répondre aux événements météorologiques extrêmes et d'autre part, faciliter la planification du développement de la résilience au climat à long terme aussi bien au niveau national que sectoriel

• **Tableau 2 : Notation d'évaluation**

¹ Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Modérément satisfaisant, 3 : Modérément insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant.

Activités / Résultats	Notations	Commentaires
1. Conception	MS	La conception du projet est globalement modérément satisfaisante. Elle répond globalement aux critères de formulation d'un projet PNUD /FEM
• Stratégie	MS	La stratégie est aussi modérément satisfaisante car elle met l'accent sur l'approche participative ; mais a pêché par l'absence d'un Comité Scientifique et Technique
• Cadre des résultats	MS	Le Cadre Des Résultats est modérément satisfaisant car les indicateurs ne sont pas toujours SMART.
2. Mise en œuvre	MS	La mise en œuvre est globalement modérément satisfaisante car elle a permis de réaliser les activités et d'obtenir des produits importants malgré les difficultés et contraintes ; même si elle a pêché par manque de vision stratégique qui a limité la réalisation de certaines activités tout aussi importantes.
• Gestion adaptative	MS	Elle a été modérément satisfaisante car elle a permis d'ajuster la fonctionnement du projet aux imprévus et autres difficultés financières et administratives. Elle n'a cependant pas su réorienter la stratégie du projet pour l'atteinte du Résultat 2
• Suivi	MS	Le suivi est modérément satisfaisant car s'il a respecté les règles de rapportage, il semble avoir été insuffisant pour le suivi – contrôle des activités des parties prenantes contractuelles en rapport avec les résultats attendus du projet.
3. Résultats	MS	- Il.s sont globalement modérément satisfaisants car certains résultats sont obtenus et pas d'autres
○ R1	S	- Le Résultat 1 (R1) est satisfaisant car il a été entièrement réalisé.
○ R2	MS	- Le Résultat 2 (R2) est modérément satisfaisant car des sous – produits sont certes obtenus, mais pas le produit final attendu.
• Pertinence	S	Le projet est pertinent
• Efficacité	MS	L'efficacité est modérément satisfaisante car un seul résultat a été entièrement réalisé sur les deux prévus.
• Efficience	MS	L'efficience est modérément satisfaisante car le rapport coût / efficacité est bon pour le résultat 1 et plus faible pour le résultat 2
• Durabilité	MS	La durabilité est modéré car les risques sont limités aux plans institutionnel et technique, mais restent relativement importants aux plans financier et l'organisation et de l'animation du SAP
• Impact	IS	L'impact reste encore limité en l'absence d'intégration de l'IC dans la planification nationale et locale.

- **Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements**

Les enseignements suivant sont retenus :

- La nécessaire articulation entre les objectifs de développement du pays et les besoins et aspirations des populations locales désagrégées par sexe et par activité ;
- Le besoin de disposer d'une stratégie avec un tableau de bord et un suivi – évaluation substantif et participatif ;
- Une gouvernance institutionnelle des projets fondée sur leur ancrage dans une institution située à un niveau stratégique de prise de décision et de mise en œuvre ;
- L'exigence de disposer d'un Comité scientifique et technique regroupant les points focaux : des institutions partenaires pour un bon portage institutionnel et technique ;
- L'adoption de procédures souples pour une meilleure incidence sur la réussite d'un projet ;
- L'appui financier réel du Gouvernement est une garantie de succès et de durabilité ;
- L'appropriation et la durabilité se fondent sur : (i) l'amélioration de ce qui se fait déjà ; (ii) l'introduction de technologies adaptées au contexte et répliquables ; (iii) une appropriation par les communautés locales ; (iv) une meilleure implication des ONG / OSC et du Secteur privé comme relais pour la consolidation et l'extension des activités ;
- La modalité d'exécution nationale a l'avantage de responsabiliser l'Etat et de mieux mobiliser ses ressources propres et l'inconvénient de laisser « trop d'initiative » au détriment du suivi – appui et surtout du suivi – contrôle.

Conclusions

- Le projet est pertinent : NOTE 2 /2 : car il répond aux différents critères d'alignement aux politiques nationales et sectorielles, aux orientations du PNUD / FEM et prend en compte les préoccupations des populations vulnérables, de la Société civile et du Secteur privé ;
- Le projet est modérément satisfaisant : NOTE : 4 /6 : car la plupart des produits ciblés ont été réalisés sans le SAP qui en constitue la finalité. Le taux de réalisation du Résultat 1 est de l'ordre de 100 % ; celui du Résultat 2 est de l'ordre de 50 % ;
- Le projet est modérément satisfaisant : NOTE 4/6 : car malgré les nombreuses difficultés financières qui ont limité ses performances, les choix techniques et financiers opérés ont un bon rapport coût / efficacité (qualité, quantité et faible coût d'exploitation et durée de vie) ;
- Les risques pour la durabilité du projet sont modérés : NOTE 3 /6 : car faibles au plan institutionnel et technique et plus préoccupant aux niveaux financier et organisationnel ;
- L'impact du projet est à l'heure actuelle minime : NOTE 2 : car ne peut être réellement évalué qu'avec la mise en place et le fonctionnement réel de la plateforme SAP sur une période d'au moins deux ans pour la pression sur l'environnement et 4 sur le suivi écologique.

Perspectives :

L'objectif actuel est l'achèvement du système SAP par la mise en place de la plateforme et son animation à travers l'introduction de la téléphonie mobile et des médias pour disposer d'une information en temps réel et à large échelle en direction des différents utilisateurs.

Les perspectives sont bonnes et encourageantes au regard des constats suivants :

- Plusieurs activités sont menées même si elles ne s'inscrivent pas dans un cadre organisé qui est la plateforme.
- Des résultats importants sont obtenus dans les domaines de la production d'une IC fiable, utile et en temps réel, son traitement, son stockage et sa diffusion grâce à l'acquisition d'équipements performants et à la formation des parties prenantes.
- Il reste à articuler les différents produits dans le cadre d'un dispositif cohérent et organisé qui est la plateforme qu'il conviendra ensuite d'animer pour aboutir à l'atteinte des résultats attendus.

Recommandations :

Une bonne partie du chemin est donc parcourue, il reste à parachever l'ouvrage pour éviter l'énorme gâchis que constituerait l'arrêt du projet à cette étape cruciale.

L'équipe d'évaluation finale du projet SAP – IC recommande donc au Gouvernement et à ses partenaires PNUD et FEM de développer une seconde phase du projet pour permettre de parachever l'atteinte des produits et leur valorisation (dans les plans et programmes) à travers les trois principales étapes suivantes :

Le parachèvement, la capitalisation et l'appropriation des résultats du projet : par (i) la systématisation de la plateforme SAP Global, (ii) la finalisation des produits, (iii) leur testage dans le cadre de la plateforme, (iv) leur intégration dans les programmes et les budgets ordinaires des structures concernées, (iv) la modélisation des divers modes d'utilisation possibles de l'IC, (v) la formation des acteurs chargés de la mise en œuvre.

La consolidation consistera à institutionnaliser les outils du projet à travers : (i) l'élaboration des textes instituant l'utilisation de ces produits ; (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi – contrôle du respect de la conformité des procédures ; (iii) la promotion du concept de l'IC et du SAP au niveau des collectivités territoriales et leur implication dans le processus pour articuler la planification nationale, régionale et locale.

L'opérationnalisation et la pérennisation du dispositif SAP : porteront sur l'application pratique des produits à travers le développement de modèles d'exploitation de l'IC et des SAP dans tous les secteurs d'exploitation potentiels

Au plan de l'intégration du genre, des droits humains : l'accent devra être mis sur les femmes et les jeunes qui sont les principaux utilisateurs

Au niveau du renforcement des capacités : des recyclages fréquents devront être opérés en termes de formation des agents mais aussi de conscientisation des populations

Au niveau de la stratégie : L'accent doit être mis dorénavant sur la mise en place et le fonctionnement de la plateforme en définissant précisément les rôles et responsabilités de chaque acteur dans le cadre d'un dispositif commun impliquant toutes les parties prenantes

Valorisation sociale et économique de l'IC : à travers : (i) Le suivi des indicateurs spécifiques dans les politiques sectorielles ; (ii) La détermination des contributions spécifiques de l'IC et du SAP dans les secteurs considérés ; (iii) Le suivi des indicateurs IC dans le PNDES ; (iv) La détermination de sa contribution globale (PIB monétaire et non monétaire).

I INTRODUCTION

1.1. OBJECTIF DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du projet est une évaluation mandataire conforme aux procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM pour les projets de grande et de moyenne envergure. Il s'agit de mesurer la bonne exécution du projet par rapport aux objectifs définis, aux activités programmées et aux résultats attendus conformément au Document du Projet.

Il s'agit plus précisément de déterminer : (i) la pertinence du projet dans sa conception au regard du contexte du Burkina Faso (Objectifs du projet en rapport avec les objectifs de développement du pays, les défis à relever, les besoins des différentes parties prenantes ; les barrières à lever et les ressources à valoriser) ; (ii) l'efficacité dans l'atteinte des objectifs et des résultats attendus ; (iii) l'efficience dans le choix des stratégies et l'utilisation des ressources en rapport avec les résultats obtenus ; (iv) les performances dans la mise en œuvre des activités, (v) la durabilité des activités menées et des résultats obtenus ; (vi) l'impact des résultats sur le renforcement de la résilience environnementale et des communautés.

1.2. CHAMP D'APPLICATION ET METHODOLOGIE

L'évaluation finale a été menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD, le FEM et le Gouvernement. L'approche participative et interactive a été privilégiée à travers l'implication des diverses parties prenantes directes dans la mise en œuvre du projet. L'évaluation a été basée sur les normes et standards du Groupe d'Evaluation des Nations Unies (UNEG) notamment le « UNEG Ethical Standards for Evaluation, singulièrement sur les directives, règles et procédures du PNUD et du FEM, notamment celles édictées par le PNUD pour l'évaluation des projets financés par le PEM. L'évaluation du projet s'est déroulée en quatre phases successives qui s'enchaînent :

- **Une phase préparatoire et de démarrage**

Elle a porté sur les différentes activités suivantes : (i) Les prises de contact avec les principales parties prenantes de l'évaluation ; (ii) L'analyse documentaire sur la base des divers documents liés à la conception et la mise en œuvre du projet ; (iii) l'élaboration des outils d'investigation dont la matrice d'évaluation, les outils de collecte des données, etc. Cette phase a débouché sur l'élaboration du Rapport de Démarrage ou de Cadrage de l'évaluation qui est le premier livrable.

Les principaux outils d'investigation utilisés sont : (i) Un Guide d'entretien semi – structuré administré aux acteurs (Ministères, Directions nationales et points focaux) et bénéficiaires à travers des entretiens libres et ouverts afin de recueillir les opinions et observations sur le projet ; (ii) Une fiche d'interview de certaines personnes ressources, singulièrement les anciens coordonnateurs nationaux du projet qui ont suivi le processus de mise en œuvre ; (iii) Un focus Group auprès des populations locales bénéficiaires avec une ségrégation par sexe (groupements féminins) et par activités qui n'a pu être déroulée en raison de l'absence d'intervention directe du projet sur les sites ; (iv) Des observations directes méthodiques sur les sites d'intervention du projet pour mesurer de visu et de tactu les réalisations du projet sur le terrain dans les diverses communes qui en abritent les activités.

- **Une phase de recueil des données**

Entretiens : Des entretiens ont été organisés tant au niveau national que régional et local auprès des diverses parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet telles que : l'ANAM, la DGRE, l'ONDD, l'ASECNA, le Projet SAAGA et la Coordination du Projet SAP – IC ; Le SP/CONASUR et le SAP Agriculture ; Le SP/ CNDD, le Secrétariat Général du MEEVCC ainsi que la Coordination du Projet SAP – IC ; la DGPC ; certaines communes, etc. Les points focaux du projet au niveau de ces structures ont été rencontrés pour des entretiens approfondis.

Enquêtes de terrain : Une mission de terrain a été effectuée (Voir chronogramme) pour observer de visu les activités menées et mesurer les réalisations physiques mises en œuvre, ainsi que les formes de partenariat développées au niveau local et leur efficacité. L'accent a été mis sur l'observation des équipements et infrastructures, mais aussi sur les modes d'organisation au niveau communal et local sur lesquels le projet et ses partenaires se sont appuyés pour rendre fonctionnels les SAP au niveau local et en mesurer l'efficacité.

- **Une phase de traitement des données :**

Diverses méthodes ont été combinées : (i) La méthode Roti (Review of Outcomes to Impacts) pour déterminer les performances et les progrès en direction de l'atteinte des impacts potentiels du projet ; (ii) la Méthode du Cadre Logique pour évaluer la pertinence des indicateurs du projet en rapport avec les objectifs et des résultats attendus ; (iii) la Méthode SWOT pour déterminer les produits et les effets du projet en rapport avec les difficultés et contraintes et dégager les perspectives. Les données obtenues ont été traitées et analysées par triangulation notamment pour déboucher sur les informations fournies dans ce rapport.

- **Une phase de présentation des résultats :**

- Un rapport de démarrage a été fourni et approuvé ;
- Une restitution en Power Point a été faite en présence du PNUD, du Gouvernement et de l'Unité de Coordination du projet ;
- Un rapport provisoire est ainsi fourni ;
- Le rapport final prenant en compte les observations sera mis à disposition.

- **Portée et limites de la mission**

Conformément aux directives du PNUD et du FEM en matière d'évaluation, d'une part et suivant les Termes De Référence (TDR), d'autre part, l'évaluation du projet a mis l'accent sur : (i) la conception du projet, en particulier le cadre des résultats / cadre logique qui détermine les résultats à atteindre ; (ii) la mise en œuvre du projet, singulièrement la stratégie, les activités, le suivi, la participation des parties prenantes, le financement, entre autres ; (iii) les résultats en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact.

La mission d'évaluation a pu bénéficier de l'appui du PNUD et du projet en matière documentaire et pour l'organisation des entretiens avec les parties prenantes. Cependant, la mission n'a pu visiter certains sites installés dans des zones d'insécurité au niveau des zones frontalières Nord et Est du pays. Toutefois, l'échantillonnage assez représentatif des zones de concentration des diverses activités du projet, établi avec la Coordination du projet et les parties prenantes a permis de mener une visite de deux jours sur le terrain pour mesurer de visu les activités du projet auprès notamment : des services météo (stations), de certains services techniques bénéficiaires (Agriculture notamment), des communes. Elle n'a cependant pas pu mener de véritables enquêtes de terrain, car les communes n'ont été associées que comme sites d'installation des stations ;

tandis que les populations sont peu impliquées à ce stade de déroulement du projet.

1.3. STRUCTURE DU RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE

i. Page d'introduction :

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Région et pays inclus dans le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Membres de l'équipe d'évaluation
- Remerciements

ii. Résumé

- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

iii. Acronymes et abréviations

1 Introduction

- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

2 Description et contexte de développement du projet

- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

3 Conclusions

3.1 Conception/Formulation du projet

- Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Approche de réplcation
- Avantage comparatif du PNUD
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

3.2 Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet :
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles

3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
- Pertinence(*)
- Efficacité et efficience (*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (*)
- Impact

4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5 Annexes

- TR
- Tableaux de présentation des composantes de base du projet
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

II. DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

2.1. DEMARRAGE ET DUREE DU PROJET

Les quelques dates suivantes déterminent le démarrage et la durée du projet :

Tableau 3 : principales dates d'évolution du projet

Dates	Activités
09 juillet 2014	Lancement technique du projet
6 Février 2015:	Signature arrêté conjoint de création du projet
27 Février 2015:	Première session du Comité de Pilotage;
Mars 2015:	Installation de l'Unité de Gestion du projet
18 Mai 2015	Signature arrêté de nomination du Coordonnateur du projet
2017	Remplacement du Coordonnateur du projet
Juillet 2015 à octobre 2017	Signature des protocoles de collaboration entre les parties prenantes principales et le projet
Septembre 2018 – Mars 2019	Extension du projet

2.2. PROBLEMES QUE LE PROJET VISAIT A REGLER

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays de la sous – région sahélienne est confronté depuis les années 1972 à la sécheresse qui s'est traduite par une dégradation croissante de l'environnement et de ses ressources naturelles et leurs conséquences négatives sur les activités productives et la pauvreté. Cette situation est aujourd'hui aggravée par les changements climatiques qui ont entraîné des perturbations importantes aux divers niveaux social, économique et environnemental. En effet, le pays est très vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, la sécheresse, les vents forts (alizés et harmattan) aux élévations de température et à la grande variabilité des calendriers saisonniers des productions agro – sylvo – pastorales. Or, les capacités de prévention et de gestion des risques et catastrophes climatiques sont faibles. Il y'a donc nécessité de se doter d'un dispositif SAP – IC performant permettant de lever les obstacles ci – après :

- La faiblesse de la couverture réseau des stations hydro – météorologiques et climatiques avec des équipements insuffisants, obsolètes, un maillage faible et des prévisions peu fiables notamment à l'échelle communal et local ;
- Les difficultés de recueil des informations souvent faites de façon manuelle avec une transmission généralement lente, empêchant ainsi d'établir des prévisions sous 24 ou 48 heures ;
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour le traitement et l'interprétation des données et leur traduction en alertes utilisables ;
- La multiplicité et la diversité des SAP qui rend difficile toute planification à l'échelle nationale, d'autant que les secteurs sont inter – reliés ;
- L'absence de procédures standardisées de production et de diffusion des alertes pour leur garantir une certaine fiabilité ;
- Le faible ciblage du contenu des alertes pour en permettre une utilisation efficace par les

- utilisateurs finaux en rapport avec leurs besoins spécifiques ;
- Les contraintes financières pour mettre à niveau les équipements et les ressources humaines en charge du domaine.

2.3. OBJECTIFS IMMEDIATS ET DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ET INDICATEURS DE BASE

Objectif de développement du projet : L'objet du projet SAP – IC est donc de renforcer les systèmes d'alerte précoce existants (SAP) et améliorera la collecte et la transmission d'information sur le climat (IC). Le but du projet soutient l'objectif global d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables en leur donnant les connaissances sur les prévisions météorologiques et des scénarii climatiques qui leur permettraient de prendre des mesures préventives contre ces éventuels impacts.

Objectif immédiat du projet est : Renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso.

Tableau 4 : Objectifs immédiats et de développement

Ce projet contribuera à l'atteinte des Résultats du Programme Pays suivants tels que définis dans le PAPP: <u>RESULTAT PAPP 1:</u> Les capacités de réponse des institutions nationales de prévention au niveau national et local sont renforcées <u>RESULTAT PAPP 2:</u> Les institutions de gestion des catastrophes au niveau national et décentralisé sont mieux équipées et capables de répondre aux situations d'urgence
Indicateurs de Résultat du Programme Pays: Système d'alerte précoce (SAP) et plans de contingence.
Domaine primaire clé applicable du résultat clé du développement durable et de l'Environnement (même que celui de la page de garde, entourer un): Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques
Objectif stratégique et programme FEM applicable: <u>OBJECTIF 2:</u> Accroître les capacités d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité, au niveau local, national, régional et mondial
Résultats FEM attendus applicables: Résultat 2.1: Meilleure connaissance et compréhension de la variabilité climatique et des risques induits par les changements au niveau des pays et dans les zones vulnérables ciblées Résultat 2.2: Capacités d'adaptation renforcées pour réduire les risques de pertes économiques induites par le climat
Indicateurs de résultats FEM applicables: • Informations pertinente sur les risques diffusées auprès des acteurs • Type et nombre de systèmes de suivi en place • % de la population couverte par les mesures de prévention des risques liés aux changements climatiques

2.4. RESULTATS ESCOMPTES (VOIR TABLEAU EN ANNEXES 5)

Les deux principaux résultats attendus du projet sont ainsi définis dans le PRODOC (Voir le tableau des résultats escomptés dans le PRODOC) ci – dessous :

Résultat 1 : Les capacités des services hydrométéorologiques nationaux (DGM/DGRE) et des institutions environnementales (DCIME) pour le suivi des conditions météorologiques extrêmes et le changement climatique (sécheresses, inondations, vents violents) sont renforcées.

Résultat 2 : Les informations hydrométéorologiques et environnementales pour produire des alertes précoces et saisonnières qui intègrent les plans de développement à long terme sont utilisées de manière efficace et efficiente

- **Principales parties prenantes**

Les principales parties prenantes sont les suivantes :

- **Le Secrétariat Permanent du Conseil National sur l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD), actuel SP/CNDD** qui est l'agence d'exécution et le principal partenaire de mise en œuvre.
- **Les parties prenantes responsables sont :** le Ministère des Transports (MT), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), Ministère de l'Agriculture (MAHRAH), Ministère de la Communication (MC), Ministère de la promotion de la Femme (MPF).

III. DESCRIPTIF DU PROJET : CONCEPTION/FORMULATION DU PROJET

- **Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)**

Le Cadre des Résultats et des Ressources (CDR) du projet tient aussi lieu de cadre logique. On note cependant une certaine confusion parfois entre produits et activités. Par ailleurs, certains indicateurs sont SMART et assez pertinents tandis que d'autres le sont moins et peuvent poser des problèmes d'interprétation et de mesure. Ainsi :

Pertinence des indicateurs

L'indicateur relatif au « Financement national octroyé aux institutions compétentes pour contrôler les changements climatiques et météorologiques extrêmes » n'est pas un indicateur SMART² car il n'est pas bien défini et formulé. Sa mesure prête donc à confusion car : (i) il est difficile de déterminer : (i) la source de financement, s'il s'agit d'un budget de fonctionnement ou d'un budget de maintenance. ii) la référence à laquelle il faut le comparer.

Au niveau du 1er résultat, le 2ème indicateur « fréquence et rapidité des changements climatiques liés à la disponibilité » n'est pas un indicateur SMART non plus car les modalités de sa mesure ne sont pas bien définies. En effet, d'une part l'on parle de « fréquence et rapidité des CC » et d'autre part l'on parle de « fréquence de transmission des données » Au niveau du 2ème résultat, les indicateurs sont assez pertinents et SMART, même s'ils sont assez ambitieux et difficiles à atteindre au regard de la durée de vie du projet et de la nécessité d'impliquer plusieurs parties prenantes.

Pertinence des objectifs et des résultats :

L'objectif du projet est pertinent, car il est en cohérence avec les priorités nationales du Burkina Faso ainsi que les orientations du PNUD et du FEM. Les résultats attendus sont également cohérents et complémentaires entre eux. Le 1er résultat est pertinent et réaliste au regard du contexte du pays où le déficit d'équipements et le taux de couverture du réseau hydrométéorologique doivent être nécessairement comblés. Le 2ème résultat n'est pas tout aussi pertinent pour compléter les premiers, mais il reste encore assez ambitieux en rapport avec la durée de vie du projet. Certes, il est possible d'envisager la mise en place d'un SAP fonctionnel exploitant les équipements mis en place, produisant et utilisant des informations hydrométéorologiques pour produire des alertes précoces. Il reste cependant que d'atteindre la pleine fonctionnalité du dispositif sans une période de consolidation et de capitalisation des produits, pour l'atteinte des effets escomptés qui se mesurent dans le moyen et long termes.

Les échéanciers des cibles ne sont pas précisément déterminés pour permettre d'en suivre et d'en mesurer les progrès et le niveau d'atteinte ; ce qui limite, dans le cadre du suivi, les possibilités de noter la progression du projet vers la réalisation des activités programmées et l'atteinte des produits. On note aussi l'absence d'un cadre logique bien défini. Or, un cadre logique complet constitue un tableau de bord nécessaire pour la bonne exécution d'un tel projet qui dépend très fortement de l'environnement politique et institutionnel, sur lequel le projet n'a pas de prise directe.

- **Le plan de travail**

Le PRODOC ne présente pas un plan de travail avec un calendrier des activités et la périodicité de réalisation des produits. Le soi – disant plan de travail proposé est intégré dans le plan de suivi – évaluation dont il se contente de faire ressortir les activités.

L'absence de ce plan de travail articulé aux résultats attendus prive ainsi le projet d'un tableau de bord lui permettant d'avoir une visibilité sur la chronologie des activités à réaliser et la succession de produits intermédiaires et de produits finaux. (pour mieux planifier son organisation, dans la perspective d'une gestion axée sur les résultats).

- **Le budget :**

Le budget du projet est conforme aux standards du PNUD et au format habituel de présentation d'un budget sous Atlas. Le co – financement en nature occupe une part très importante qui suppose l'établissement de protocoles d'accords basés sur des programmes communs ou complémentaires pour être bien mobilisé. Le financement PNUD / FEM en espèces paraît relativement insuffisant au regard des activités prévues dont des équipements souvent très coûteux.

- **La stratégie générale :**

Elle est pertinente car mettant l'accent sur l'approche participative. Elle implique en effet : (i) les ministères en charge de la planification nationale et du budget pour prendre en compte la dimension stratégique ; (ii) les ministères techniques en charge de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes ; (iii) des partenaires au développement ; (iv) des collectivités territoriales ; la Société civile et les populations locales ; etc. Elle met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnel, individuel et systémique. Elle prône ainsi un partenariat fort entre les diverses parties prenantes, gage d'appropriation des activités et résultats du projet et de sa pérennisation.

- **Le montage institutionnel**

L'organigramme du projet au niveau du PRODOC fait ressortir comme principaux organes du projet : (i) Le Comité de Pilotage du Projet (COPIL) ; (ii) la structure d'ancrage du projet qui est le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) ; (iii) la Direction Nationale du Projet (DNP) dont l'ancrage est auprès du SP / CNDD ; (iv) la Coordination

Nationale du Projet (CNP) assurée par un fonctionnaire du MEEVCC.

L'installation de points focaux au niveau des principaux ministères chargés de la mise en œuvre constitue une initiative pertinente pour une meilleure implication des parties prenantes concernées. L'on note cependant l'absence d'une véritable coordination intersectorielle qui aurait permis de regrouper les différents points focaux et certains partenaires complémentaires comme la Recherche, en un organe technique de conseil, de suivi et de validation scientifique des activités du projet (Un Comité Scientifique et Technique), venant compléter le COPIL qui a une orientation plus stratégique.

- **Le système de suivi – évaluation**

Le système de suivi – évaluation budgétisé répond globalement au dispositif instauré par le PNUD. Cependant, dès lors qu'il s'agit d'une approche participative, l'implication des parties prenantes dans le cadre d'un suivi participatif aurait dû être mieux reflétée et budgétisée de manière à davantage assurer ce processus qui est important pour l'atteinte des objectifs du projet.

- **Hypothèses et risques (Voir Annexes tableau 6 : les risques)**

En dehors des risques identifiés lors de la conception dont la plupart sont avérés, d'autres risques sont apparus au cours du déroulement du projet. On peut noter entre autres : (i) l'instabilité politique qui a entraîné des retards dans le démarrage du projet et des perturbations dans son fonctionnement ; (ii) l'instabilité d'une partie du personnel interne du projet dont le Coordonnateur et les points focaux posant ainsi un problème de perte de mémoire institutionnelle ; (iii) l'insécurité qui limite la mobilité du personnel national en direction notamment des sites frontaliers du pays fortement exposés, mais aussi de l'expertise internationale souvent réticente ; (iv) des retards dans la mobilisation des financements tant du PNUD / FEM, que de la contrepartie nationale ou encore des partenaires de co – financement dont la contribution n'a pas été notée.

Tableau 5 : les hypothèses

Hypothèse
Il y a un soutien politique et des capacités suffisantes au sein des organismes SAP pour une bonne exécution et pour la mise en œuvre du projet
Les prévisions seront améliorées par l'assimilation de données locales recueillies à partir des nouvelles infrastructures de suivi météorologique
L'équipement manuel réhabilité avec l'amélioration des systèmes de communication par SMS ne limitera pas la transmission des données hydrométéorologiques
Il y a et il y aura toujours du personnel qualifié au sein du SNHM (SERVICE NATIONAL HYDROLOGIQUE ET METEOROLOGIQUE) pour gérer la transmission/stockage et traitement des nouveaux équipements et éviter les ruptures dans les services hydrométéorologiques nationaux. (Le gouvernement exigera que les travailleurs nouvellement recrutés restent à leurs postes pendant au 5 ans après la fin de leur formation pour aider au partage des connaissances.
Le partage de données et la communication de l'information climatique et des alertes ne seront pas retardées par un manqué de coordination entre les agences et ou par des contraintes techniques telles que les problèmes de réseaux internet ou de téléphonie mobiles.
Les ministres ont grand intérêt à intégrer pleinement les informations climatiques dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté leurs plans de gestion des risques de désastre en raison de l'utilité des SAP/IC dans les planifications multisectorielles à long terme.
Les catastrophes naturelles comme les inondations et les vents violents pourraient endommager les infrastructures ; Des pièces de rechange en quantité suffisante ont été prévues pour d'éventuelle réparation d'équipement.
SNHM (SERVICE NATIONAL HYDROLOGIQUE ET METEOROLOGIQUE) acquerra assez de capacité pour adapter les produits climatologiques aux différents secteurs économiques (exemple : agriculture de subsistance, coton, mine, construction...) d'ici à la fin du projet.
Les fausses alarmes pourraient toujours avoir lieu mais des connaissances suffisantes ont été transmises aux utilisateurs finaux afin que ceux-ci comprennent la réalité des incertitudes prévisionnelles et s'engagent pour améliorer les prévisions précoces et adapter les informations climatiques utiles à leurs besoins

Certaines hypothèses n'ont pas été vérifiées au cours du déroulement du projet. Ainsi : (i) Le Gouvernement n'a pas pris des dispositions dans le sens de limiter la mobilité des agents impliqués dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, la DGRE souffre d'une absence de capacités techniques pour exploiter les données des équipements mis en place ; (ii) la coordination entre les agences n'a pu être établie en l'absence de mise en place de la plateforme ; (iii) l'adaptation des informations climatiques aux besoins des utilisateurs dépend aussi fortement du fonctionnement de la plateforme ; (iv) le SAP – IC n'est pas encore pleinement intégré dans les plans et programmes des divers ministères bénéficiaires effectifs et potentiels.

- **Participation prévue des parties prenantes (Voir Annexes tableau 8 : Matrice de participation des parties prenantes)**

Dans le cadre de l'élaboration du PRODOC, la participation prévue des différentes parties prenantes à travers la définition de leurs rôles et responsabilités avait été définie tout au long du processus de mise en œuvre du projet. Elle est synthétisée dans le tableau de la matrice de participation en Annexes.

- **Approche de réplique**

L'approche du projet met l'accent dès la phase actuelle sur la couverture de l'ensemble du territoire national tant en équipements d'observation que dans la production et la diffusion des alertes. Cela justifie le montage institutionnel et le mode de partenariat qui s'appuie sur des structures ayant une couverture nationale comme l'ANAM, la DGRE ou encore le CONASUR qui disposent de dispositifs aux divers niveaux national, régional et local. La démarche de réplique des actions qui se fonde généralement sur une approche pilote suivie d'une mise à l'échelle n'a pas été mise en évidence dans le projet. En effet, même dans le domaine de la formation, la réplique en cascades n'a pas été envisagée.

3.2. AVANTAGE COMPARATIF DU PNUD

Le PNUD présente un certain nombre d'avantages comparatifs tels que :

- La maîtrise technique du domaine focal du projet, à savoir le changement climatique, en particulier dans la DRM et le SAP – IC dans lequel l'organisation exécute déjà plusieurs projets dans d'autres pays ;
- L'expérience dans le domaine du renforcement des capacités et des échanges de bonnes pratiques à travers les transferts de compétences (consultants internationaux) et les échanges d'expertise entre bureaux du PNUD ;
- L'existence de procédures rigoureuses de gestion des ressources financières et de transparence dans les opérations, qui justifie d'ailleurs que dans certains pays comme le Sénégal ou le Togo, l'Etat ait confié l'exécution de certaines tâches au PNUD. Il en va d'ailleurs de même au Burkina où malgré la procédure NIM, certains investissements ont été confiés au PNUD ;
- La souplesse de la démarche de l'organisation qui à travers ses modalités de gestion (NIM, DIM) permet d'articuler ses propres procédures avec celles du Gouvernement dans le cadre de l'exécution nationale ou de la cogestion. L'illustration en est fournie par l'exécution de certains investissements par le PNUD sur la demande du Gouvernement pour contourner les lourdeurs administratives ;
- Les rapports privilégiés de confiance avec les autorités du pays d'accueil en sa qualité de coordonnateur du Système des Nations.

3.3. LES LIENS ENTRE LE PROJET ET D'AUTRES INTERVENTIONS AU SEIN DU SECTEUR

Diverses initiatives existent dans le secteur de la prévention et la gestion des risques et catastrophes liés au climat. Il s'agit notamment de programmes et projets financés par le PNUD / FEM et d'autres partenaires comme l'USAID, la Banque Mondiale au plan multilatéral ou encore le CILSS au plan sous – régional. Parmi ces initiatives, il faut citer les projets dits de base ayant établi un partenariat avec le projet SAP – IC dans le cadre du cofinancement notamment. (Voir tableau ci – dessous). Il convient aussi de noter l'appui de l'OMM à l'ANAM pour l'élaboration du CNSC et pour l'acquisition d'équipements complémentaires pour le Centre de Prévision météorologique qui est appelé à jouer un rôle essentiel dans la prévision à l'échelle fine.

Tableau 6 : les projets partenaires dans le co – financement :

Project COGEL	PNUD	Exploiter les chaines de dialogue locales établies et les mécanismes de réactions aux catastrophes sur le terrain. En retour le projet FPMA2 soutiendra les régions avec des SAP/IC pour consolider leur résilience au CC
Projet WA-WASH	US AID	Aider les cultivateurs à planifier de bonnes pratiques de gestion des sécheresses, des saisons pluvieuses et de l'eau et à exploiter les réseaux élargis d'ONG et de OSC impliqués dans le projet WA-WASH
Programme National de Gestion des terroirs, Phase III du projet PNGT	Banque Mondiale	Soutenir le projet du PNGT en donnant aux populations locales des informations climatiques et alertes précoces pour leur planification. Le projet FPMA2 utilisera les mécanismes de communication que le PNGT aura renforcé avec les populations locales
Initiative Pauvreté Environnement	PNUD	Assister le PEI-Burkina pour créer un lien entre la pauvreté et l'environnement. Le lien entre le projet FPMA2 et le IPE facilitera l'intégration des SAP/IC dans la SCADD les politiques du IPE
Ministère de l'Economie et des Finances	MEF	Couvrir les frais de fonctionnement (COFIL, Frais de l'équipements/fournitures de bureau etc) de projet FPMA2

3.4. MODALITES DE GESTION

Les modalités de gestion sont conformes à la modalité d'exécution nationale NIM et à celle des projets de catégorie A. La maîtrise d'œuvre est assurée par le Gouvernement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National de Développement Durable SP – CNDD (Ex (SP / CONEDD)).

Les principaux bénéficiaires sont : Le Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) ; le Ministère des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR - Ex Ministère des Transports, du développement des Infrastructures (MT), le Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de Famille (MFSNF - Ex Ministère de l'action sociale et de la sécurité nationale (MASSN), le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement (MCRPPPG - Ex Ministère de la Communication (MC). Il s'y ajoute les Organisations de la Société Civile (OSC) / Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui contribueront à la diffusion des résultats. Les populations sont aussi

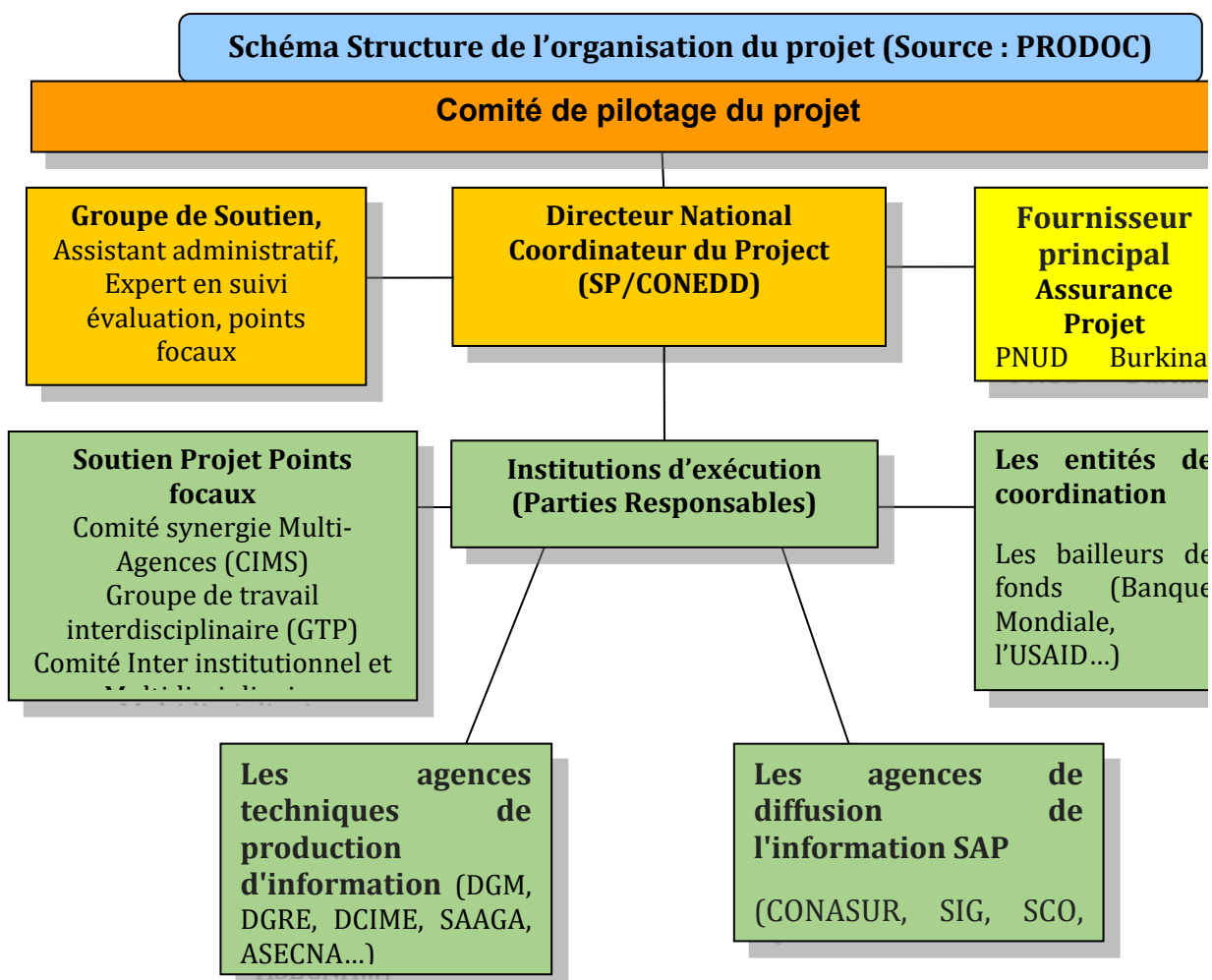
des parties prenantes essentielles dans la mise en œuvre et la valorisation des résultats du projet en tant qu'utilisateurs finaux des produits de l'IC et du SAP.

La mise en œuvre du projet est fondée sur l'organisation ci – après qui définit les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.

L'organigramme du projet :

Le projet comprend : (i) Un Comité de Pilotage (COPIL), (ii) un Directeur National du Projet (DNP) qui est le SP – CNDD, (iii) un Coordinateur National également fonctionnaire de l'Administration ; (iv) un Gestionnaire Administratif et Financier ; (v) Une experte en Suivi – Evaluation et le personnel d'appui.

En raison de la faiblesse de ses effectifs, le projet s'est fortement appuyé sur les partenaires techniques à travers des Points focaux. Il a fait appel à l'expertise extérieure de consultants internationaux et nationaux pour réaliser les études. Il a par ailleurs beaucoup développé « le faire – faire » dans l'appui aux partenaires de mise en œuvre (producteurs et diffuseurs de l'IC).



IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.1. GESTION ADAPTATIVE

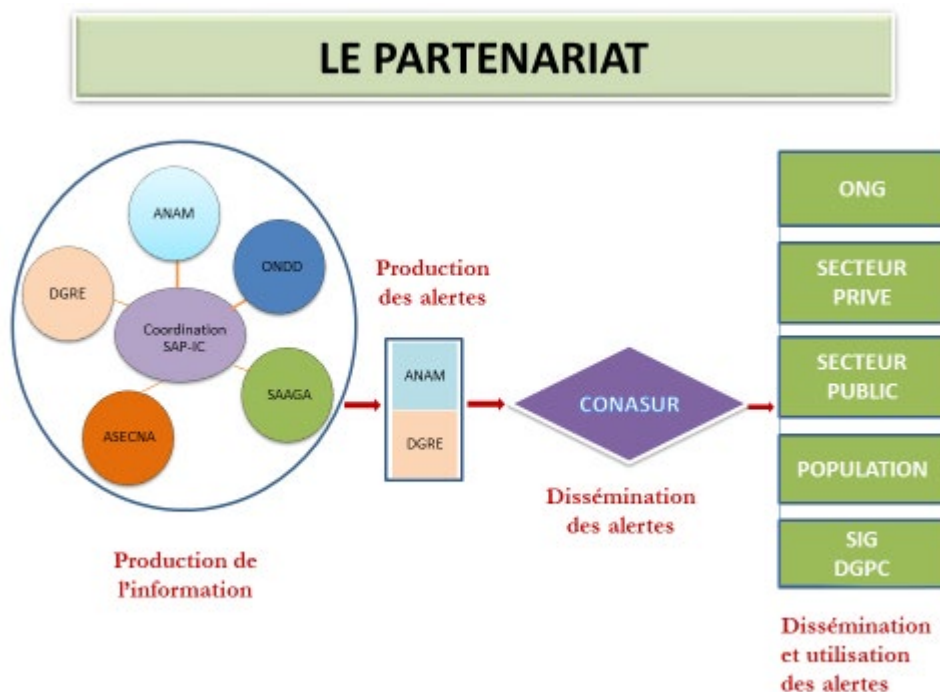
La gestion adaptative est relative aux modes d'adaptation développés par l'équipe du projet pour contourner les difficultés et contraintes rencontrées dans la mise en œuvre effective des orientations du document de projet.

Ce mode de gestion a été utilisé pendant toute la durée du projet au regard des perturbations rencontrées. La gestion adaptative a porté sur trois domaines principaux :

- La gestion administrative adaptative : en termes de partenariat (conventions) et de réajustement de la durée du projet.
- La gestion technique adaptative : avec l'adaptation des PTAB au contexte de disponibilité financière, de retards liés à la passation des marchés, de suivi et évaluation des activités et de prise en compte des recommandations de l'évaluation à mi – parcours.
- La gestion financière adaptative : par les révisions budgétaires et les procédures d'appel d'offres notamment

4.2. ACCORDS DE PARTENARIAT (AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES IMPLIQUEES DANS LE PAYS/LA REGION)

Schéma du partenariat



- Au plan administratif et financier, Il est basé sur la signature d'accords de coopération entre le projet et les principales parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre.
- Au plan technique, Il a constitué une réponse du projet à l'intégration des données diverses sur

l'information climatique, l'harmonisation des messages et la coordination des interventions des diverses parties prenantes impliquées dans le système SAP. Il a permis d'établir une chaîne allant des producteurs de l'information en passant par les diffuseurs jusqu'aux relais et aux utilisateurs finaux.

- Il reste encore assez faible et théorique en raison notamment de : (i) la différence de niveau entre les structures qui composent la plateforme. Ainsi, la DGRE ne dispose pas encore de modèle hydrologique susceptible d'être intégré avec le modèle météo pour produire l'IC attendue des structures productrices. Ce que l'étude en cours devrait aider à combler.
- Si le CONASUR est chargé de diffuser l'information climatique, son rôle relais reste encore assez flou dans ses rapports avec les autres structures utilisatrices dont certaines disposent déjà de leurs propres dispositifs de diffusion qui ont l'avantage d'être moins longs et donc plus rapides et précis. En effet, il est important de distinguer « l'alerte productive » et « l'alerte sécuritaire ». Car, en bout de chaîne, ce ne sont pas les mêmes spécialistes qui interviennent. Dès lors, il sera utile dans la plateforme unifiée de bien préciser les différents messages et les divers circuits de diffusion, de manière à en améliorer les performances.
- Des structures utilisatrices qui jouent un rôle opérationnel important semblent avoir été insuffisamment impliquées dans la formulation et la mise en œuvre du projet, même si dans le dernier schéma, elles semblent réapparaître. C'est le cas notamment de : (i) La Protection Civile qui doit disposer d'informations fiables en amont du processus de production de l'alerte sur les zones de vulnérabilité, mettre ses plans de contingence en adéquation, déterminer les seuils d'alerte avec les services de production et surveiller les alertes pour agir rapidement. En effet, pour une meilleure efficacité de l'alerte, celle – ci doit être articulée aux dispositifs de prise en charge pour une compréhension rapide du message et une réaction rapide et appropriée. Ce qui suppose que la Protection Civile à l'instar des autres utilisateurs tels que l'Agriculture soit davantage impliquée dans la processus de formulation de l'alerte. (ii) Les services agricoles (au sens large) avec le SAP sécurité alimentaire (iii) le SAP sécurité civile, (iv) Le SAP environnement avec les Eaux et Forêts et Faunes (DGFF) et la lutte contre les pollutions et les nuisances (DGPE).

Au total, le partenariat est apparu plus comme une démarche individuelle que collective intégrant les rôles et responsabilités de chaque partie dans un cadre global d'intervention qui est la plateforme SAP. Il n'y a donc pas encore de véritable chaîne unifiée de production et de diffusion de l'IC en vue de la délivrance d'alertes rapides permettant de produire un message intégré et de qualité, d'en contrôler l'adéquation et de le transmettre à des utilisateurs suffisamment préparés à cet effet. Une coordination étroite est donc nécessaire pour faire jouer à chaque structure sa partition à travers des protocoles précis. Il s'agit d'éviter les redondances qui risquent d'allonger la chaîne ou de la disperser et de ralentir du même coup la rapidité de l'alerte et d'atteinte de sa cible, donc son efficacité.

Il est par ailleurs important de voir les possibilités de coordination des différentes initiatives déjà en place ou en perspective. Ainsi, le SAP dit Agriculture centré sur la sécurité alimentaire regroupe déjà plusieurs parties prenantes dont l'ANAM, le CONASUR et diverses autres parties prenantes de la plateforme du SAP – IC. En outre, le Cadre National des Services Climatiques (CNSC) qui est un démembrement du CRSC et du CMSC qui bénéficie de l'appui de l'OMM est déjà élaboré depuis 2016 et regroupe pratiquement les mêmes partenaires.

4.3. FINANCEMENT DU PROJET (VOIR ANNEXES TABLEAU 10 : FINANCEMENT DU PROJET) :

A l'instar de tous les projets FEM, le projet SAP – IC dispose d'un double système de financement : le financement direct et le co – financement. Le financement direct est assuré par le PNUD et le FEM pour un montant de 3,6 millions de USD tandis que le co – financement qui est en nature est de l'ordre de 62, 090,525 USD. Il est assuré par divers partenaires. Le tableau ci – après en fournit une présentation.

Le financement est réparti entre deux composantes : (i) la composante 1 : Transfert de technologies pour le suivi climatique, météorologique et environnemental pour un montant de : 1.307.350.000 FCFA et **(ii) la composante 2 :** Intégration des informations hydrométéorologiques, météorologiques et climatiques dans les plans de développement et les systèmes d'alerte précoce pour : 525.150.000 FCFA.

4.4. SUIVI ET EVALUATION : CONCEPTION A L'ENTREE ET MISE EN ŒUVRE (*)

Le plan de suivi et évaluation proposé au niveau du PRODOC a été mis en œuvre à travers notamment les activités ci – après :

Tableau 7: Plan de Travail et Budget de Suivi et Evaluation du Projet.

Type de S&E	D'activité	Parties Responsables	Budget en Dollar US	Echéance
Atelier de lancement du Rapport		- Coordinateur (Unité de coordination du projet) - PNUD/FEM	Coûts indicatifs: 10,000	Dans les deux premiers mois de démarrage du projet
Mesure de moyens de vérification des résultats du projet.		PNUD/FEM / Coordinateur PIU, esp. Expert S&E	A être finalisé lors de la phase de lancement et des travaux	Début, milieu et la fin du projet et annuellement si nécessaire.
Mesure des moyens de vérification pour l'avancement du projet sur la production et la mise en œuvre		Suivi par le Coordinateur PIU, esp. Expert S&E Les équipes de mise en œuvre	a déterminée dans le cadre de la préparation du plan de travail annuel. Coûts indicatifs 20,000	Chaque année, avant ARR / PIR et à la définition des plans de travail annuels
ARR/PIR		- Coordinateur - PIU - BP PNUD - PNUD RTA - PNUDEEG	Néant	Annuellement
Rapports d'avancement périodiques		Coordinateur et équipe	Néant	trimestriellement
Revue à mi-parcours		- Coordinateur - PIU - UNDP CO / UNDP RCU - Consultants externes	Coûts indicatifs: 30,000	À mi-parcours de la mise en œuvre du projet.
Évaluation finale		- Coordinateur - PIU	Coûts indicatifs : 45,000	Au moins trois mois avant la fin

	▪ UNDP CO ▪ UNDP RCU ▪ Consultants externes (ex équipe d'évaluation)		de l'exécution du projet
Audit	▪ PNUD ▪ Coordinateur ▪ PIU	Couts indicatifs par An: 3,000 (12,000 total)	Annuellement
Visites de sites sur le terrain	▪ PNUD Pays ▪ PNUD RCU (dans Le cas échéant)) ▪ Représentants du Gouvernement	Pour les projets financés par le GEF, payé par les frais d'IA et le budget opérationnel	Annuel pour le PNUD CO, tel que requis par le PNUD RCU
Total indicatif du coût Non incluant le temps du personnel du projet, le personnel du PNUD et les frais de déplacement		117.000 US \$ (+ / - 5% du budget total du FEM)	

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) est établi annuellement en rapport avec le programme d'activités et le budget approuvés par le Comité de Pilotage (COPIL) du projet. Le tableau de suivi – évaluation reprend les différentes activités prévues avec les rôles et responsabilités de chaque partie prenante et les divers outputs attendus en termes de reporting, ainsi que les échéanciers de réalisation.

4.5. QUALITE DU SUIVI ET EVALUATION : CONCEPTION A L'ENTREE ET MISE EN ŒUVRE (*)

Le dispositif de suivi – évaluation dépend fortement du Cadre des Résultats et des Ressources (CDR) déjà analysé plus haut au chapitre 3.1. « Conception / formulation du projet ». Or, cette analyse a fait ressortir des limites liées à la formulation de certains indicateurs qui sont difficiles à mesurer en raison de leur manque de précision. Il faut aussi noter que la confusion entre produits et activités ne permet pas toujours de mettre en évidence les liens logiques entre la réalisation des activités et leur contribution à l'atteinte des produits dont l'utilisation permet de déboucher sur les résultats transformationnels attendus en termes d'effets et d'impacts.

Enfin, les échéanciers des cibles sont souvent insuffisamment déterminés pour faciliter le suivi et donc mesurer les progrès vers l'atteinte des résultats intermédiaire et finaux.

Le dispositif de suivi – évaluation mis en place par le projet comprend les trois niveaux suivants : Le Comité de Pilotage (COPIL) ; le Bureau Pays du PNUD ; le Suivi interne au projet.

- **Le Comité de Pilotage :**

Il est un organe essentiel dans l'architecture institutionnelle du projet. Il assure la supervision de l'exécution du projet. Il a tenu au moins 8 réunions, soit en moyenne 2 fois par an pour évaluer les résultats, approuver le programme d'activités et le budget annuels de l'année en cours. Des difficultés ont été notées dans la prise en charge des frais de déplacement de ses membres (non pris en charge par le projet), en raison notamment de la quasi – absence de financement de la contrepartie nationale.

- **Le Bureau Pays du PNUD**

Le suivi spécifique du projet : Le départ de la Chargée du Projet a constitué un handicap car entraînant un retard dans l'exécution de certaines tâches et le suivi des opérations techniques et financières au niveau du PNUD.

Le suivi normatif s'est cependant poursuivi conformément à la procédure NIM avec la fourniture

régulière des documents mandataires exigés par le PNUD et le FEM tels que : les Plans de Travail Annuels (PTAB) ; les rapports financiers ; les PER ; les rapports annuels, etc.

- **La coopération sous – régionale: SAP Afrique**

La mission a noté des efforts de coopération avec les autres projets SAP – IC établis dans les autres pays en Afrique, à travers divers ateliers et rencontres aux niveaux sous – régional et régional Afrique, dans la perspective d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion et d'exploitation des produits. Le tableau ci – dessous résume les différentes initiatives prises dans ce sens.

Tableau 8 : Les voyages d'études de l'équipe du projet

Année	Lieu	Thème	Structure organisatrice
2015	Ouagadougou	Atelier de restitution des études du projet Clim Warm (projet d'alertes précoces) en partenariat avec IPE-Burkina. L'objectif de Clim Warm est d'identifier les principaux risques, les populations les plus vulnérables et les lacunes existantes dans la transmission des alertes afin de proposer un modèle de SAP multirisques et efficace.	Projet Clim Warm (projet d'alertes précoces) en partenariat avec IPE-Burkina.
	Ouganda	Atelier régional sur de la création de la valeur ajoutée des services météorologiques et climatiques grâce à des partenariats public-privés innovants.	UNDP CIRDA
	Nairobi	Conception du prototype de système d'alertes précoces.	UNDP CIRDA
	Addis Abeba en Ethiopie,	Rencontre internationale pour favoriser les échanges d'expériences entre les coordonnateurs des projets d'alerte précoce des 11 pays africains.	UNDP CIRDA
2016	Livingstone Town / ZAMBIE	Comprendre les défis et les opportunités pour le PNUD en charge de l'information climatique et systèmes d'alerte précoce des projets vers le Last Mile; Partager les meilleures pratiques, des technologies innovantes et des méthodologies de pointe. Définir des recommandations concrètes pour couvrir le Last Mile. Établir des relations et des partenariats. Assurer la viabilité à long terme des investissements	PNUD / FEM Information Climatique pour Resilient développement en Afrique (CIRDA
	Aux USA	Rencontre internationale pour la présentation d'autres offres en équipements météorologiques et hydrométriques.	USTDA.
2017	Lusaka / Zambie	WORKSHOP sur la thématique « Towards Sustainability for Climate Information Services: Achievements, Impacts, Lessons Learned and Next Steps ».	UNDP CIRDA

Source : Projet de rapport de fin de phase : janvier 2019

L'analyse du tableau ci – dessus montre cependant que l'essentiel des rencontres ont eu un caractère institutionnel (ateliers). Par-delà les thèmes débattus qui étaient généraux et communs à l'ensemble des projets SAP – IC, il était aussi utile pour le projet d'organiser des visites plus ciblées, en rapport avec ses propres difficultés et contraintes de mise en œuvre. La finalité est de développer des échanges spécifiques avec des projets SAP – IC ou d'autres de et ila sous – région (CEDEAO et UEMOA) ayant acquis des bonnes pratiques dans ce domaine. Cela aurait contribué à lever les difficultés d'approche et de mise en œuvre rencontrées par le projet.

- **La coordination du Projet : Suivi – évaluation interne :**

La modification des PTAB en cours d'exercice en rapport avec les révisions budgétaires pose le problème de la mise en corrélation entre les activités et les produits attendus, ce qui pose un problème de suivi.

Les parties prenantes n'ont pas participé à des activités de suivi participatifs régulières menées dans le cadre du projet pour mesurer spécifiquement la contribution de chaque partie prenante à l'obtention des résultats du projet, d'une part et évaluer, d'autre part, la contribution globale à travers la coordination des interventions pour atteindre certains produits. Certes, le COPIL a réalisé une (seule) mission de terrain (du 17 et 19 août 2017), mais c'est plus une structure d'orientation et de supervision qu'un organe opérationnel de suivi substantif des activités régulières du projet. Il ne peut donc se substituer à l'équipe du projet dans ses activités régaliennes de mesure du niveau d'exécution des différentes étapes du processus de mise en place et de fonctionnement de la plateforme (installation de la plateforme, acquisition des équipements et leur utilisation, diffusion des messages, rétro – action, etc.). Or, le suivi régulier est indispensable pour mieux percevoir les insuffisances dans la mise en œuvre de la plateforme, ajuster les PTAB annuels et apporter les correctifs nécessaires et à temps d'année en année.

Les Plans de Travail Annuels (PTA) : Le projet a élaboré chaque année des plans de travail annuels budgétisés sur la base des propositions de programme des différentes parties prenantes et en rapport avec les résultats attendus. Cette démarche établie sur une base plus individuelle que collective n'a pas contribué à fournir un tableau de bord plus complet de la contribution des activités à l'atteinte des résultats.

Les Rapports annuels du Projet (RAP) : Les rapports annuels du projet ont été produits régulièrement et à bonne date. Ainsi, les rapports annuels de 2014 à 2018 ont été soumis au COPIL du projet qui les a examinés et approuvés. Ils ont permis d'analyser les activités du projet, de suivre les résultats obtenus chaque année, sur la base du plan de travail annuel approuvé par le Comité de Pilotage.

Le Rapport Final du Projet (RFP) : Le Rapport Final du Projet n'a pas été disponible au moment de l'évaluation, le projet étant été prolongé jusqu'en fin Mars 2019.

Les Rapports Financiers (RFP) : Sans vouloir verser dans l'audit du projet qui est un autre domaine, mais dans le souci d'établir l'efficacité du projet, la mission s'est intéressée à l'utilisation des ressources en vue de l'obtention des produits à travers notamment le recoupement entre le plan de travail et le budget qui est fourni par les rapports financiers.

Les rapports financiers annuels consolidés (CDR) faisant ressortir le détail de toutes les dépenses pour les activités se rapportant à chaque produit ont été fournis par le PNUD. Ils ont permis de suivre les dépenses effectuées en rapport avec les lignes budgétaires ATLAS.

4.6. COORDINATION AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EXECUTION ENTRE LE PNUD ET LE PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE () ET QUESTIONS OPERATIONNELLES*

Différentes dispositions ont été prises de manière concertée entre le GOV. Et le PNUD pour la mise en œuvre du projet. Quelques repères peuvent être décrits :

- **Mise en place du Comité de Pilotage (COFIL) et de l'équipe du projet (Voir organigramme)**

Un Comité de Pilotage de 22 membres dont le PNUD et présidé par le Secrétaire Général du MEEVCC qui en assure la tutelle administrative et technique du projet à travers le SP/CNDD a été créé à l'effet de superviser le fonctionnement du projet. Il se réunit deux fois par an voire plus en cas de besoin.

Un DNP du projet qui est le Rapporteur Général du COFIL a été désigné parmi les cadres du ministère (SP – CNDD). Le Coordinateur a été nommé avec cependant quelques retards en fin 2014. L'Assistant Administratif et Financier ainsi que le personnel d'appui ont été mis en place et pris en charge par le projet.

Le projet a bénéficié de l'appui du MEEVCC en locaux dans lesquels il a installé ses équipements et dispose d'un véhicule.

- **Mise en œuvre des activités**

Dans le respect de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), l'équipe du projet a élaboré des PTA annuels budgétisés essentiellement ancrés sur les produits à réaliser. Ces PTA ont été réalisés avec la participation des acteurs de mise en œuvre du projet, validés par le Comité de Pilotage dont le PNUD et le Gouvernement sont membres, avec l'approbation du FEM.

- **Suivi substantif**

L'équipe du projet a fourni de manière régulière conformément au calendrier établi à cet effet tous les documents de suivi (Rapports de suivi, rapports financiers, rapports annuels, ...) pour permettre un suivi rapproché par les instances comme le Comité de Pilotage. Elle a exercé aussi un suivi interne des activités du projet à travers les rencontres, les réunions, les correspondances, etc. Il faut simplement noter que la démarche individuelle privilégiant la responsabilisation totale de chaque partie prenante dans l'exécution de son programme a limité du même coup les exigences de suivi des activités y relatives dont les résultats sont pourtant ceux du projet. Au point que le suivi par le projet des activités des partenaires a paru faible.

- **Mobilisation des ressources**

Un budget annuel articulé au PTA annuel a toujours été élaboré et les dispositions prises pour mobiliser les fonds. L'équipe du projet a par ailleurs usé de son entregent pour maintenir une certaine dynamique de collaboration en attendant la mise en place des fonds en cas de retard de mobilisation.

- **Contribution au partenariat**

L'équipe du projet a fait du « partenariat » un outil stratégique et opérationnel important pour compenser la faiblesse de ses ressources humaines, mais aussi et surtout mobiliser l'expertise pluri et interdisciplinaire nécessaire à la prise en charge d'une problématique aussi vaste et complexe que la production et la diffusion de l'IC.

Ce partenariat a été matérialisé par la signature de 6 conventions avec les principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet. L'essentiel de la stratégie d'exécution du projet s'est appuyé sur ce levier avec différentes formes : (i) le partenariat institutionnalisé avec le MEEVCC et ses structures déconcentrées comme le SP /CNDD ; (ii) le partenariat scientifique et technique avec les institutions telles que l'ANAM, la DGRE / DEIE, le CONASUR, l'ASECNA, le Projet SAAGA ; (iii) le partenariat financier avec des structures signataires des lettres de co – financement. Ce partenariat a cependant été limité par la non mise en place de la plateforme SAP qui en constitue le soubassement et un gage d'efficacité et de pérennité.

- **L'appui institutionnel au MEEVCC et à ses démembrements :**

Un appui institutionnel a été apporté au MEEVCC à travers ses structures que sont le SP / CNDD et surtout l'ONDD qui a pu bénéficier d'équipements, de formation, mais aussi de la collaboration avec le personnel du projet.

- **L'appui scientifique et technique**

Il a été réalisé sous la forme de recrutement de consultants pour la réalisation d'études ou la mise en œuvre d'activités en rapport toujours avec l'intégration de l'IC au bénéfice des parties prenantes.

4.7. NIVEAU D'IMPLICATION DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES - QUALITE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AU PROJET –LE PARTENARIAT :

Le projet a signé des conventions de partenariat avec les principales parties prenantes à la mise en œuvre en vue d'établir une plateforme fonctionnelle de production et de diffusion de l'IC. On distingue les structures ci – après :

- **Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC).**

C'est la structure d'ancrage du projet. Le MEEVCC a apporté une contribution significative à la mise en œuvre du projet aux divers niveaux institutionnel (Présidence du COPIL, désignation du Coordinateur, fourniture de locaux, ...) organisationnel et technique.

- **Les autres ministères sectoriels partie prenantes.**

Bien qu'ils aient été identifiés dans le document de projet, la contribution des ministères sectoriels impliqués dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes naturelles a été faiblement mise en évidence dans la mise en œuvre du projet. En effet, par – delà leurs structures techniques opérationnelles telles que l'ANAM, la DGRE / DEIE ou encore le CONASUR qui sont chargées de produire les outils et de les tester, la prise en charge de l'IC dans la planification et les budgets sectoriels de ces ministères a paru faible voire inexistante.

- **Les points focaux :**

Leur rôle d'interface entre le projet et leurs directions respectives aurait dû être déterminant pour la réussite du projet. En effet, leur contribution était aussi attendue en appui au projet comme complément d'effectif technique. Malheureusement la grande mobilité de certains dont au moins quatre représentants des principales parties prenantes que sont l'ASECNA, l'ANAM, la DEIE, le Projet SAAGA et le CONASUR, a eu pour effet une perte de mémoire institutionnelle et une

perturbation des programmes du projet.

Par ailleurs, l'approche trop individualiste du projet partenaire par partenaires a favorisé davantage la collaboration spécifique avec chaque structure que collective qui aurait permis de bénéficier de l'expertise pluridisciplinaire des divers points focaux.

- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Conformément à la modalité NIM, le PNUD a soutenu le projet pour son installation et son démarrage. Il a en outre apporté un appui régulier aux divers plans : (i) technique par le recrutement du personnel technique du projet (Expert en Suivi – Evaluation, Gestionnaire Administratif et Financier et consultants) et le suivi substantif par l'expert en suivi et évaluation du Bureau PNUD chargé de la validation des rapports de suivi, (ii) administratif et financier (approvisionnement et achats, financement des activités et des investissements) ; logistique (fourniture des moyens de la mobilité – véhicule, carburant). Le PNUD a aussi joué le rôle d'interface pour le FEM non représenté au niveau local. La combinaison des procédures DIM – NIM pour l'exécution de certains marchés a pu cependant occasionner des retards dans la mise en œuvre de certaines activités du projet.

- **Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**

Il a assuré sa contribution à travers notamment : (i) l'appui par le CIRDA régional de la détermination des spécifications techniques des équipements hydrologiques et météorologiques ; et (ii) par le suivi des activités du projet depuis le Bureau Régional et la participation à toutes les décisions importantes portant sur les orientations et l'évaluation des activités en vue de leur amélioration. Il a aussi fourni l'appui financier à travers le PNUD.

- **Le SP/ CNDD et l'ONDD (Ex DCIME) :**

Le SP CNDD a pour mission de coordonner l'action gouvernementale dans le domaine de la gestion de l'environnement et du développement durable. Il abrite le projet au sein des locaux de l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD).

Le projet a appuyé en retour l'ONDD en personnel complémentaire, en équipements pour le stockage de données et leur diffusion dans son réseau d'observation et de suivi de l'état de l'environnement et du développement durable. En effet, ces données vont permettre la production du Rapport National sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso grâce à l'utilisation de la station MESA dont les données seront exploitées dans le cadre des SAP.

- **L'ANAM**

L'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) a reçu l'appui du projet en termes d'équipements météorologiques et climatologiques de dernière génération et fonctionnels (150 stations automatisées- Voir liste en Annexes), ainsi que dans le domaine de la formation. Elle a installé un réseau d'observation et acquis le système SYNERGIE qui lui a permis de produire des données météorologiques et de diffuser actuellement des informations météorologiques et climatiques en direction de certaines parties prenantes bénéficiaires.

- **La DGRE (DEIE)**

La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) à travers la Direction de l'Etude et de l'Information sur l'Eau (DEIE) a aussi reçu un appui important du projet en équipements (Réseau automatique d'observation - Voir Liste en Annexes) déjà installés et fonctionnels. Par ailleurs, le

modèle Mike Hydro a été acquis et 3 sessions de formation ont été réalisées dans ce domaine. Cependant, la DEIE n'a pas encore pu exploiter les données en raison de la faiblesse de ses ressources humaines compétentes dans ce domaine et de la non réception de certains équipements dont le serveur encore logé au siège du projet, au niveau de l'ONDD, par manque d'adresse IP. Il faut par ailleurs noter la nécessité d'acquérir des modèles complémentaires comme le modèle Mike Bassin pour une meilleure gestion de la dynamique des cours d'eau.

- **L'ASECNA**

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA) a aussi signé en 2017 une convention pour la fourniture d'équipements par le projet (Voir Annexes). Elle est ainsi appelée à contribuer à la fourniture d'informations climatiques tant pour la navigation aérienne qu'en appui à la sécurité civile et la production, en collaboration avec les autres parties prenantes impliquées dans la production de l'information climatique.

- **Le PROGRAMME SAAGA**

Il est actif dans l'ensemencement des nuages Il a bénéficié de l'appui du projet pour la réparation du Radar de Ouagadougou de manière à participer à la production d'informations météorologiques. Cette activité n'a cependant pu être réalisée en raison de l'indisponibilité de l'entreprise désignée.

- **Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) :**

Le CONASUR a pour mission la gestion des crises et catastrophes et la réhabilitation dans le pays. Il s'est impliqué dans la mise en œuvre du projet à travers ses différents départements qui ont participé au diagnostic et à la formulation du document de projet. Le SP/CONASUR a ainsi mené des activités de formation et de sensibilisation notamment.

Il reste que l'impact des activités de formation menées est discutable en l'absence de suivi et d'évaluation de leur niveau d'appropriation par les cibles et par suite de leur efficacité. Par ailleurs, les activités sont limitées aux chefs-lieux de région au lieu d'être décentralisées dans les provinces et les communes pour une meilleure couverture et une plus grande efficacité. Une formation en cascade aurait permis de combler une telle lacune.

- **Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) et le SAP Sécurité alimentaire et nutritionnelle ou encore Agriculture**

Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) qui regroupe l'ANAM, la DGRE et les structures intervenant dans le domaine agricole existe sous le leadership de l'Agriculture mais n'est même pas évoqué comme partenaire dans le PRODOC alors que l'on prévoit de produire des alertes dans le domaine de la production agricole. Or, le GTP est déjà fondé sur le même dispositif de plateforme multisectoriel intégrant les principales parties prenantes visées par le projet dont l'ANAM et la DGRE. Par ailleurs, le dispositif qui est en place depuis plusieurs années est assez rôdé pour servir de base pour la mise en place de la plateforme unifiée. En effet, l'agriculture au sens large intègre aussi l'environnement, d'autant que ce SAP qui est essentiellement orienté vers la sécurité alimentaire reste largement dépendant de l'information climatique. Par ailleurs, ce SAP pourrait bien s'intégrer au moins en partie dans le dispositif élargi de la sécurité civile dont il utilise certains canaux au niveau régional et local notamment. Il s'agit de concilier la sécurité alimentaire et la sécurité civile dans le cadre de cette plateforme en déterminant les informations générales pourtant sur des

alertes sécuritaires et celles plus spécifiques portant sur des alertes ciblées dans des secteurs précis comme l'agriculture notamment.

- **La DGPC**

Elle est chargée comme son nom l'indique de la protection civile. La DGPC est partie prenante de l'action du projet bien que ne figurant dans le PRODOC., à travers son rôle de service de prompt et de premier secours. En effet, elle constitue la force opérationnelle du système SAP et par conséquent permet aussi d'en mesurer l'efficacité en matière de sécurité civile, dans le prolongement de l'action du CONASUR. Elle reçoit l'information météorologique au quotidien par le biais des équipements (portables, tablettes, etc.) mis à disposition par le projet.

Il reste que les informations reçues restent vagues et ne prêtent à prendre aucune disposition particulière en termes de protection civile. Les messages ne correspondent pas à de vrais alertes car ne fournissant aucune ligne de conduite à tenir. Ils gagneraient ainsi à être plus ciblés.

- **Le Secteur Public**

Il se compose de toutes les structures nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet et situées à différents niveaux de la plateforme SAP – IC. Il s'agit notamment des structures productrices de l'information climatique (ANAM, DGRE, CNDD entre autres), les structures de diffusion tels que le CONASUR, mais aussi les structures relais comme l'Agriculture, l'Environnement, la Santé, etc. dont la mission régalienne est d'exploiter l'IC au profit des utilisateurs finaux que sont les décideurs et les populations.

Un accent particulier est mis ici sur les structures relais qui jouent un rôle essentiel à travers l'expression de leur demande d'information climatique en amont et qui exploite en retour l'information dédiée pour la vulgariser auprès des cibles notamment.

Le projet a fortement collaboré avec le Secteur public, même si cette collaboration aurait pu être plus efficace si elle s'était appuyée dès la conception et au cours de la mise en œuvre du projet sur les initiatives existantes autour des divers SAP spécifiques animés pour la plupart par les structures dites relais. Une telle démarche aurait pu permettre de gagner du temps dans le montage de la plateforme unifiée et d'en accélérer le fonctionnement.

- **Le Secteur Privé**

Son implication dans la mise en œuvre du projet apparaît faible. En dehors de la fourniture d'équipements, les partenaires privés dont la contribution était attendue tels que les médias, les opérateurs de téléphonie n'ont pas pu jouer leurs rôles dans la diffusion de l'IC.

La non fonctionnalité du SAP unifié justifie en grande partie cette situation. Or, la participation active du Secteur privé est une condition essentielle à l'efficacité du système pour lui permettre d'atteindre en temps réel la grande masse des utilisateurs.

- **La Société civile (Les ONG)**

Son niveau d'implication se situant souvent en aval du processus de diffusion et d'utilisation de l'information climatique en qualité de structure relais, elle n'est pas été en conséquence sollicitée au regard de la non fonctionnalité du SAP.

- **Les Populations**

Elles sont toutes catégories confondues, les principales utilisatrices finales du SAP. Leur implication n'a pas été perçue dès lors que les structures relais n'ont pas été associées au processus d'installation du SAP qui est au stade initiatique.

- **Les Communes**

Certaines d'entre elles sont déjà présentes dans le dispositif CONASUR ainsi que celui des SAP sectoriels tels que l'Agriculture. Il reste qu'elles sont encore insuffisamment impliquées dans le cadre du projet en l'absence d'un protocole définissant précisément leurs rôles et responsabilités dans le nouveau dispositif SAP qui doit davantage tenir compte de l'intégration de la dimension CC dans les plans et programmes locaux des communes.

Au total, la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet s'est essentiellement limitée au Secteur public faisant apparaître le projet comme un projet d'appui institutionnel.

4..8. LES PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet a rencontré diverses difficultés et contraintes dès son démarrage et au cours de sa mise en œuvre qui ont eu une incidence déterminante dans l'atteinte de ses résultats dans leur plénitude et dans les délais impartis. Ces difficultés et contraintes sont d'ordre à la fois : (i) politique et administratif ; (ii) stratégique ; (iii) procédurier ; (iv) financier ; etc.

- **Les contraintes politiques et administratives : les retards de démarrage et les difficultés de fonctionnement du projet :**

Elles ont entraîné une instabilité politique et institutionnelle ainsi qu'une certaine démobilisation et démotivation des agents qui ont modifié l'environnement du projet et contribué à sa fragilisation.

L'instabilité institutionnelle résultant de la crise politique de 2014 – 2015 s'est caractérisée par :

- Le retard important de démarrage du projet du fait que l'arrêté conjoint portant sa création du projet pris n'a été pris qu'en février 2015 pour un projet supposé démarrer en 2014;
- Le retard au niveau de l'Administration dans la prise de certaines décisions telles que : (i) la nomination d'un coordonnateur national et la mise en place de l'Unité de coordination qui n'ont été effectives respectivement qu'en mars et mai 2015; (ii) la mise en place du Comité de Pilotage (COPIL) au même moment ; (iii) la désignation des points focaux ;
- La nomination successive de deux secrétaires permanents du SP-CNDD qui assure la tutelle du projet, entraînant ainsi une certaine confusion.

Par ailleurs, l'année 2016 a été aussi marquée par une crise sécuritaire avec des attentats terroristes qui ont fortement compromis les missions d'experts internationaux venant en appui au projet.

Ces divers événements ont eu un impact important sur le projet dont ils ont contribué à perturber le bon fonctionnement par le report de nombreuses activités programmées et la prolongation du projet jusqu'en mars 2019.

- **La démobilisation et la démotivation des personnels du projet s'est traduite par :**

- L'instabilité du personnel du projet avec trois coordonnateurs nommés sur la durée de l'exercice.
- L'instabilité des points focaux représentant le projet au niveau des parties prenantes principales dont la mobilité institutionnelle s'est traduite par une perte de mémoire institutionnelle et un éternel recommencement. A titre d'illustration, quatre points focaux représentant les quatre principales parties prenantes que sont l'ANAM (Ex DGM) ; la DEIE ; le CONASUR. Le projet SAAGA et l'ASECNA ont connu des changements.
- La signature tardive en octobre 2017 du 6ème protocole de collaboration.

Ces changements ont entraîné une certaine démobilisation et démotivation des personnels du projet.

- **La stratégie : l'appui institutionnel « pure et dure »**

Le projet a essentiellement mis l'accent sur l'appui institutionnel individuel aux différentes parties prenantes au détriment de l'approche collective. Celle – ci aurait permis de partir de la mise en place de la plateforme pour impliquer chaque partie prenante en fonction des rôles et responsabilités attendus de sa contribution pour le bon fonctionnement de la plateforme en termes de production de l'IC et de diffusion. L'approche individuelle a entraîné une perte de ligne directrice quant à la hiérarchie des objectifs et la séquence des activités à mener de l'amont à l'aval pour la délivrance des produits dans la chaîne constituée par la plateforme.

Certes, des activités importantes ont été menées telles que l'acquisition des équipements, la formation des agents chargés de leur fonctionnement ou encore la diffusion de messages, mais elles ne s'inscrivent pas dans un schéma global (qui est la plateforme). Il devient alors difficile de les articuler entre elles et de mettre en évidence le potentiel et la contribution spécifique de chacune dans le cadre global d'une chaîne allant de la production à la diffusion et à l'utilisation de l'IC. Dès lors, il n'a pas été possible de tester l'efficacité des divers équipements acquis tant du point de vue de la fiabilité des messages, que de leur valorisation par les utilisateurs finaux. Ce qui constitue la finalité du projet.

- **Les procédures :**

Elles sont longues et parfois lourdes notamment dans le cas d'appel d'offres pour l'exécution des marchés publics, avec des répercussions sur la mise en œuvre des programmes et l'atteinte des produits en temps opportun.

- **Les ressources financières**

La disponibilité des ressources financières est marquée par :

- La faible mobilisation de la contrepartie de l'Etat a eu pour conséquence entre autres, le non-paiement des indemnités de session des membres du COPIL entraînant ainsi une certaine perturbation dans les activités ;
- Le retard dans la mise à disposition des fonds par le PNUD avec des allocations faites seulement au mois de juin en 2017 et en avril en 2018 ; retardant ainsi certaines activités et en compromettant d'autres qui sont saisonnières ;
- L'insuffisante mise à disposition des fonds prévus dans le budget du projet ou le retard de leur mise en place entraînant ainsi la modification des PTA et par suite la perturbation des calendriers et la disponibilité des produits attendus dans les échéances prévues, voire leur

non réalisation dans certains cas.

- **Les ressources humaines**

Les ressources humaines ont été faibles car outre le DNP occupé par ailleurs par d'autres fonctions, seul le coordinateur était entièrement dévoué aux tâches dévolues au projet. Ce déficit a pu cependant être compensé par le dynamisme de l'équipe du projet et son entregent.

Certes, à priori ; l'appui des points focaux aurait pu aider le projet dans le domaine de l'expertise technique. Il reste cependant qu'il a manqué au projet certains profils comme un socio – économiste et un spécialiste en communication qui auraient contribué à prendre en charge les aspects essentiels de la valorisation sociale et économique de l'information climatique (sécurité alimentaire) et le volet communication. A défaut, d'experts permanents, des consultants auraient pu prendre en charge cette préoccupation. Par ailleurs, en rapport avec la spécialisation de certaines thématiques, le projet n'a pas pu bénéficier du concours de consultants.

- **Absence d'un Comité Scientifique et Technique**

Il semble avoir manqué un organe dans le dispositif institutionnel et organisationnel du projet. Il s'agit d'un Comité Scientifique et Technique. Il aurait pu être constitué des différents points focaux des structures parties prenantes, auxquels s'adjoindraient les institutions de recherche ainsi que toute personne ressource utile à l'effet d'appuyer le projet dans la définition d'un programme cohérent, le suivi substantif et surtout la validation technique et technologique des produits. Un tel dispositif venant en appui au COPIL qui est plus stratégique qu'opérationnel est important pour la réussite d'un projet intersectoriel comme le SAP – IC.

- **L'absence d'un tableau de bord :**

L'une des grandes contraintes du projet a été l'absence d'un tableau de bord permettant d'avoir une visibilité sur toute la durée du projet, de manière à mieux hiérarchiser les résultats attendus et de planifier les actions dans le temps suivant une chronologie et une démarche séquentielle permettant de mettre en place et de faire fonctionner la plateforme nationale SAP qui est la finalité du projet. Son absence est fondamentalement liée à l'inexistence d'un cadre logique bien défini avec des indicateurs précis en rapport direct avec les cibles (résultats intermédiaires et finaux).

L'absence de cet instrument n'a certes pas empêché de réaliser les résultats importants, mais pose un problème d'articulation des opérations allant de la mise en place de la plateforme SAP à son fonctionnement pour permettre, comme prévu par le projet, la production de l'IC et sa diffusion.

- **La faiblesse du dispositif actuel de communication de masse**

En dehors des « initiés » qui sont les institutions disposant de points focaux ou ayant bénéficié directement de l'appui du projet, plusieurs autres partenaires sont restés en marge du projet. Le projet ne dispose en effet pas d'un plan et d'un programme de communication connus. Ils auraient aidé à mieux articuler les différentes actions à mener et à établir la jonction entre les différentes parties prenantes devant être impliquées dans le dispositif de communication intégrant aussi bien le public que le privé.

- **L'insuffisante articulation avec la planification nationale et locale (Communes)**

La nécessité d'articuler planification nationale et locale pose le problème de la non implication des collectivités territoriales. Celles – ci se situent en effet à la fois en amont (planification ascendante) et en aval (planification descendante) du processus, au contact direct des réalités portant sur l'IC.

Appropriation dans la mise en œuvre

Des partenaires divers et multiples ont été étroitement impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cela traduit un certain niveau d'appropriation au plan national. Elle s'est manifestée à trois niveaux :

- Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) par l'intégration du projet dans le dispositif institutionnel du Ministère, à travers son ancrage au niveau du SP / CNDD et de l'ONDD en particulier ;
- Les structures parties prenantes techniques telles que l'ANAM, la DGRE, le CONASUR, l'ASECNA, le projet SAAGA, etc. dont les activités du projet s'inscrivent dans les missions régaliennes. Celles – ci ont désigné des points focaux chargés de contribuer à la planification et la mise en œuvre des activités du projet au sein de leurs structures ;
- Les équipements nécessaires à la production de l'IC ont été acquis, installés et mis en fonctionnement, qui produisent ainsi des informations fiables et diffusées à l'heure actuelle de manière régulière à certaines structures relais et à des utilisateurs.
- Le renforcement des capacités des agents en charge de la production et de la diffusion de l'IC.

Il reste à élargir l'action du projet au niveau des autres parties prenantes situés en aval de la chaîne de production et de diffusion que constitue la plateforme nationale SAP, telles que : (i) les structures relais (Services techniques, Société civile, OSC qui assurent l'encadrement des utilisateurs finaux) ; (ii) les Collectivités territoriales ; (iii) les populations et les OSC. pour assurer une plus grande appropriation dans la mise en œuvre du projet ; (iv) mais aussi le Secteur privé, à travers les médias et les opérateurs téléphoniques, qui sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la transmission bi – univoque rapide, à large échelle et durable des alertes.

Conclusion :

Cette démarche explique aussi en grande partie les résultats du projet essentiellement orientés vers la fourniture d'équipements et beaucoup moins dans la mise en place et le fonctionnement véritable d'un SAP uniformisé qui aurait exigé l'implication de toutes les parties prenantes du Secteur privé et de la Société civile notamment. Cette situation est d'autant mieux perçue que même les structures techniques relais ont été faiblement associées au processus. Cela est illustré d'ailleurs par le fait qu'elles ne figurent pour l'essentiel pas parmi les principales parties prenantes identifiées dans le PRODOC.

Or, la pertinence du SAP et son efficacité dépendent beaucoup de l'implication de toutes les parties prenantes.

Pourtant, ce dispositif est déjà préexistant au projet au niveau des divers SAP sectoriels qui mobilisent les mêmes partenaires dont les principales parties prenantes du projet que sont notamment l'ANAM, la DGRE ou le CONASUR.

Il s'agissait donc davantage de partir de ce dispositif, de contribuer à en lever les barrières et d'en renforcer les acquis pour une plateforme unifiée permettant à la fois de diffuser les informations climatiques spécifiques (production) et les alertes (protection civile).

V. RESULTATS DU PROJET

5.1. ANALYSE DE LA PERTINENCE

Fondements théoriques et conception du projet

La pertinence et la cohérence du projet sont analysées par rapport à sa prise en compte du contexte spécifique auquel il doit apporter une réponse, plus précisément : (i) la conformité des objectifs du projet par rapport au contexte, (ii) leur alignement sur les politiques et stratégies nationales, les ODD, l'UNDAF, les orientations du PNUD et du FEM, les besoins des populations et les préoccupations des autres parties principales prenantes, entre autres.

- **Alignement aux Programmes stratégiques du Système des Nations Unies (UNDAF), du PNUD et du FEM :** Le projet s'inscrit dans l'UNDAF (2012 – 2016) Pilier 1 et les Résultats 4 et 5 intitulés respectivement : UNDAF Pilier 1 Résultat 4 ainsi intitulé : « D'ici à l'an 2015 : Les institutions nationales et les communautés locales utilisent une approche intégrée pour la gestion durable des ressources naturelles tout en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques » et « Les autorités nationales et les communautés locales sont mieux outillées pour réagir efficacement aux situations d'urgences et aux catastrophes naturelles ». Il est par ailleurs aligné sur le résultat 2 du Plan Stratégique du PNUD « Renforcement des capacités des pays en voie de développement pour intégrer les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement » et les résultats du Programme Pays : (i) Papp 1 : « Les capacités de réponse des institutions nationales de prévention au niveau national et local sont renforcées » et Papp 2 : « Les institutions de gestion des catastrophes au niveau national et décentralisé sont mieux équipées et capables de répondre aux situations d'urgence ».

Le projet est en outre aligné à l'Objectif 2 du Domaine Stratégique du FEM : « Accroître les capacités d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité, au niveau local, national, régional et mondial ».

- **Par rapport aux politiques et stratégies nationales de développement du pays :** Le projet est aligné sur les priorités des politiques nationales telles que l'Axe 3 du PNDES : « **Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois** » et l'Effet Attendu (EA 3.5.2) : « Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ».
- **Par rapport aux politiques sectorielles :** Le projet est également fortement ancré sur les politiques sectorielles des ministères impliqués dans la gestion des risques et catastrophes et le développement économique qui sont parties prenantes dans la mise en œuvre du projet tels que : les ministères en charge de l'environnement et du CC, de la Femme, de l'Action sociale et la Solidarité Nationale, des Transports, de l'Agriculture, de la Communication, de l'Administration territoriale, notamment.
- **Par rapport aux besoins des institutions publiques en charge de la production et de la diffusion de l'information climatique. :** Celles – ci ont besoin de renforcer leurs capacités pour prendre en charge les missions qui leur sont assignées dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques climatiques. La contribution prévue du projet dans le domaine du

renforcement des capacités à travers l'équipement, la formation et la diffusion de l'information constitue une démarche pertinente.

- **Par rapport aux besoins et aspirations des populations et des communes :** en termes d'informations ciblées sur les situations à risques et les données sur la production notamment désagrégées par activité, par sexe et par zone linguistique
- **Par rapport aux préoccupations de la Société Civile (ONG), des OSC :** pour le renforcement des capacités d'analyse et de gestion de l'IC et des alertes pour une participation plus active et responsable dans l'utilisation de l'IC. Le projet envisage de prendre appui sur la Société civile, les OSC et le Secteur privé pour favoriser la diffusion de l'IC et son utilisation dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes naturelles.
- **Par rapport aux partenariats :** Le projet s'inscrit dans la démarche de l'UNDAF visant à promouvoir le principe du « ONE UN » qui s'appuie notamment sur le développement d'un partenariat stratégique et des synergies avec d'autres initiatives du SNU, d'une part et l'ouverture à d'autres partenaires d'autre part. En effet divers autres projets et programmes financés tant par des institutions des Nations Unies que d'autres PTF sont en cours et interviennent dans des domaines similaires ou complémentaires.

Le projet est aussi conforme aux principes de la coopération sud – sud en général et entre les projets SAP – IC en Afrique en particulier. Celle – ci vise à développer des échanges pour favoriser le renforcement mutuel des capacités d'un projet à l'autre, par le transfert de connaissances et de bonnes pratiques d'intégration du CC dans les politiques et plans de développement des pays.

Appropriation dans la conception

Au regard de la pertinence du projet, il peut donc être considéré comme un instrument du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes, dans un contexte de réduction de la pauvreté, de lutte contre les changements climatiques, en perspective d'une croissance inclusive en vue d'un développement durable.

Conclusion : Le projet intègre une double dimension : la sécurité alimentaire et la sécurité civile. qui restent une préoccupation majeure pour le pays qui est très vulnérable aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

5.2. ANALYSE DE L'EFFICACITE

Les informations tirées de l'analyse des rapports annuels, des rapports de suivi du projet de 2014 à 2017 ont été vérifiées et recoupées avec les entretiens menées auprès des principales parties prenantes et les visites de sites. Elles ont permis de déterminer les résultats du projet qui ont été présentés succinctement dans le tableau ci – haut et ont été développés ci - dessous.

5.2.1. Résultat 1. Capacité des services hydrométéorologiques nationaux renforcées (DGM/DGRE) et des institutions environnementales (DCIME) pour le suivi des conditions météorologiques et le suivi du climat.

Les Etudes

Sept (7) études ont été menées par le projet portant notamment sur différentes thématiques telles que l'identification des besoins d'équipement, de formation, de diffusion de l'IC, etc. (Voir Annexes). Leur chronologie reste toutefois discutable dès lors qu'elles n'ont pas toujours été articulées avec les activités dont elles étaient sensées éclairer la réalisation. Par ailleurs, leur utilisation n'a pas été bien perçue par l'équipe d'évaluation. Ainsi, l'étude sur « Le Développement des capacités pour construire un guide d'alerte formalisé et des seuils d'événements météorologiques extrêmes, notamment la sécheresse, les inondations et les probabilités de vent forts » qui devait démarrer depuis longtemps pour servir de base à la production de certaines informations climatiques, n'est réalisée que maintenant.

- **R1. 1 : Acquisition et installation de 100 moniteurs de niveau d'eau à placer sur 11 stations hydrologiques manuelles et 8 débitmètres à effet Doppler (ADPC) pour le Service hydrologique national (DGRE).**

Les Equipements hydrologiques : le DGRE a reçu tous les équipements prévus dont un Serveur spécifique. Les appareils ont tous été installés, fonctionnent mais leurs données bien que disponibles ne sont pas exploitées en raison de la non réception des équipements dûe à des contraintes internes à la DGRE, selon une responsable de la structure au niveau de la DEIE. Par ailleurs, il y a un déficit en personnel qualifié pour pouvoir exploiter les données produites.

Il reste que les équipements obtenus ont permis selon les services hydrologiques et météorologiques d'améliorer sensiblement la rapidité et la fiabilité des données transmises grâce aux débitmètres automatiques (ADCP) qui effectuent le travail habituel de 4 à 5 personnes. En effet, les données sont disponibles en temps réel, sans artéfacts liés aux erreurs humaines et sans déplacements fréquents et coûteux.

Le Serveur dédié à l'hydrologie a été installé à l'ONDD au siège du projet en raison de difficultés d'installation à la DGRE pour absence d'une adresse IP selon la même responsable. La question de l'exploitation des équipements hydrologiques doit être résolue au plus près pour assurer la participation effective et efficace de la DGRE à la production de l'information climatique dans le SAP.

- **R1.2 : Fourniture et installation de 40 stations automatiques climatiques, 10 stations automatiques synoptiques avec télémétrie et 100 Pluviomètres pour la DGM (Voir procès-verbaux en Annexes)**

Les équipements météorologiques : La DGM devenue depuis ANAM a acquis et installé les divers équipements prévus, actuellement en cours d'utilisation. (Voir Annexes). Ils fournissent les informations météorologiques et climatiques attendus qui font l'objet d'une certaine diffusion à travers l'Internet auprès de certaines parties prenantes.

Ainsi, 150 stations météorologiques automatiques émettant directement sur Ouagadougou ont été installées par le projet conformément aux besoins exprimés par les structures techniques nationales qui ont elles – mêmes élaborés les cahiers de charge techniques.

Les équipements de traitement et de stockage des données : Deux (2) serveurs ont été acquis et mis à la disposition de l'ANAM et de la DGRE /DEIE. Le serveur de l'ANAM installé au niveau de ladite structure fonctionne tandis que celui de la DGRE n'est pas utilisée par la structure parce qu'il est encore localisé au niveau de l'ONDD.

Les Equipements de diffusion des messages et alerte : Des Tablettes, des iPhones, des ordinateurs et des téléphones portables ont été remis à divers services du Gouvernement pour la réception des bulletins météorologiques. Le Système d'Information du Gouvernement (SIG) est ainsi utilisé. Il n'a cependant pas été possible d'établir un lien entre la disponibilité de ces équipements et leur utilisation dans le cadre du projet en l'absence d'un protocole précis établi entre les parties prenantes en termes de cibles précises à équiper, d'utilisation des équipements dans le cadre de la diffusion des messages ou d'obtention des effets escomptés.

- **R1.3 : Réhabilitation du radar du Projet SAAGA à Ouagadougou**

Elle n'a pu être effectuée en raison de l'indisponibilité du partenaire technique américain pressenti par cette tâche (Enterprise Electronics Corporation basé en Alabama) ; malgré une avance de 50% du montant total de la réparation (soit 210 000 USD dont 100 000 USD fournis par le projet) déjà mise à sa disposition. Une mission semble prévue pour débloquer la situation. Il reste que le manque d'expertise au niveau national pour prendre en charge cette tâche et les limites budgétaires doivent aussi suggérer la possibilité de recourir à la collaboration des pays limitrophes dont certains utilisent les mêmes équipements.

L'importance de la contribution attendue du radar en termes de couverture et de production d'information pour renforcer le réseau SAP suggère que cette activité soit poursuivie d'autant que les conditions d'exploitation sont assurées à travers : (i) la présence des avions de l'Armée Nationale ; (ii) la budgétisation de leur entretien et leur maintenance régulière pour l'ensemencement des nuages ; (iii) l'intérêt opérationnel et la motivation pour l'Armée de faire voler ses avions.

- **R1.4 : Equipement radiosonde pour permettre à l'ASECNA d'effectuer un prélèvement supplémentaire à minuit (en plus de celui de midi) pour produire une information de profil vertical et atmosphérique**

Au niveau de l'ASECNA : Plusieurs équipements ont été fournis par le projet (Voir liste en annexes). Ils ont permis de : (i) compléter l'équipement de la salle de formation et de renforcer l'apprentissage des futurs ingénieurs spécialisés en météorologie aéronautique qui est un domaine assez spécifique ; (ii) se doter d'équipements de prévision tels que le générateur d'hydrogène SAGIN dont la procédure d'acquisition à travers le PNUD est en cours. L'avantage d'un tel équipement qui est basé sur l'hydrolyse est d'être plus performant et de sécuriser le personnel exploitant ; (iii) former le

personnel chargé de l'exploitation des équipements. Il reste dommage que la convention entre le projet et l'ASECNA n'ait été signée qu'en 2017 et que le matériel ne soit mis à disposition en partie qu'en décembre 2018.

- **R1.5: Equipement pour des images satellites améliorées et une visualisation d'image pour la DCIME (Actuel ONDD).**

L'ONDD a été équipé par l'acquisition d'une station MESA et trois membres de son personnel ont été formés à la maîtrise des techniques d'exploitation et d'analyse des produits de la station pour le suivi de l'évolution du climat et la production du rapport sur l'état de l'environnement.

Il reste cependant à valider les images satellites qui, doivent être confrontées aux observations sur le terrain à travers des missions régulières de validation.

- **R1.6 : Formation pour la DGM (4 ingénieurs / 4 techniciens) et la DGRE (3 ingénieurs) sur la communication/traitement des données des équipements et les principes de maintenance/suivi, y compris l'élaboration de Procédures d'utilisation standard pour l'équipement et un renforcement de capacité pour la budgétisation à long terme**

Le personnel de l'ANAM (Ex DGM) a été formé, tandis que celui de la DGRE qui n'a pas proposé de candidats n'a pu en bénéficier.

Au total, divers équipements ont été fournis conformément aux spécifications définies par chaque partie prenante. Il reste que leur utilisation est faite de manière sectorielle par chaque structure en rapport avec ses activités spécifiques sans lien avec les autres comme prévu dans le cadre d'une plateforme organisée et inter – active qui est le SAP. Ainsi, des résultats partiels et sectoriels sont obtenus dans le cadre des activités ordinaires de chaque structure bénéficiaire, mais non des résultats transformationnels attendus en termes d'effets et d'impacts en rapport avec les objectifs du projet. En effet, le processus du SAP étant intersectoriel et interactif, les équipements ne constituaient qu'un outil de production et d'animation de la plateforme qui reste la finalité, sans laquelle les résultats finaux ne sont pas atteints.

5.2.2. Résultat 2. Utilisation efficace et effective des informations hydrométéorologiques et environnementales pour produire des alertes précoces et saisonnières qui intègrent les plans de développement à long terme

- **R2.1 : les capacités d'utilisation des prévisions météorologiques (horaires, journalières et saisonnières) de la DGM, la DGRE et la DCIME sont renforcées par la formation de 7 ingénieurs et 4 techniciens spécialisés, et par la mise à jour du Système National d'Information sur L'Eau (SNIEau) ainsi que par la promotion du partage de connaissance au niveau national que régional.**

Une étude est encore en cours (au mois de janvier 2019) pour renforcer les capacités de l'ANAM et de la DGRE à travers la réalisation d'un Guide d'alerte formalisée et la détermination des seuils et des côtes d'alerte d'événements météorologiques extrêmes, notamment la sécheresse, les inondations et les probabilités de vent forts. Il s'agit de combler le déficit non pris en compte par le réseau et portant sur la détection de zones orageuses (détection de la foudre totale) qui reste une grande préoccupation. Cette étude exécutée par une équipe composée d'un météorologue et d'un hydrologue aurait dû constituer l'un des soubassements de la construction des alertes en rapport avec les cartes de vulnérabilité et les plans de contingence établis par les structures relais pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux. Il y a en effet nécessité de prendre davantage en compte les échelles fines par l'intégration de stations dédiées.

- **R2.2 : Des bulletins de risques météorologiques adaptés qui relient les informations climatiques, environnementales et socio-économiques à court terme sur une base saisonnière sont développées pour soutenir les besoins des utilisateurs finaux et pour promouvoir un mécanisme de financement durable, y compris le développement d'une plate-forme d'alerte par téléphone mobile.**

L'absence de mise en place de la plateforme unifiée a limité la réalisation d'un tel produit qui suppose une intégration des données climatiques, environnementales et socio – économiques fournies par divers partenaires et répondant aux besoins spécifiques des utilisateurs finaux. En l'absence d'un tel dispositif, les initiatives spécifiques existantes que le projet était sensé regrouper à travers la plateforme, se poursuivent en dehors de l'intervention du projet à travers les SAP sécurité alimentaire et santé. Or, ces SAP spécifiques impliquent les mêmes partenaires qui sont parties prenantes dans la mise en œuvre de la plateforme du projet SAP – IC ; à savoir : l'ANAM, la DGRE, le CONASUR.

- **R2.3 : Développement d'une plate-forme pluridisciplinaire pour renforcer la coopération (CIMS) et pour résoudre le manque de coordination et de partage de données entre les organismes et les initiatives liées au SAP.**

La plateforme SAP multi – agence n'a pas été créée, bien que les TDR aient été élaborés et le consultant identifié. La principale contrainte résulte de l'approche plus individuelle, structure par structure, que collective visant plutôt à partir de la plateforme constituée pour appuyer les diverses parties prenantes dans l'exécution des rôles et responsabilités qui leur sont dévolues au sein de la plateforme. Le retard de démarrage de l'activité et la non atteinte du produit résultent de cette démarche.

Certes les difficultés et contraintes administratives et politiques subies par le projet ont été évoquées pour justifier la situation, mais elles ont affecté l'ensemble du projet et non spécifiquement cette activité. Elles ne peuvent donc avoir été déterminantes dès lors que les activités de la composante 1 se sont poursuivies à la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes. Le projet étant logé au niveau du SP CNDD / ONDD, qui est un organe de coordination, l'on aurait pu penser s'appuyer sur cette structure pour coordonner la mise en place du SAP, d'autant que le serveur du projet s'y trouvait déjà. Un protocole bien défini fondé sur les rôles et responsabilités notamment dans la prise en charge de ses propres frais de fonctionnement par chaque partie prenante aurait permis de contourner les difficultés de financement souvent évoquées à cet effet. D'autant que dans le dispositif actuel hors projet, chaque structure finance son propre fonctionnement.

L'efficacité du SAP n'est pas seulement liée à la diffusion de messages, mais elle suppose un certain nombre de préalables tels que, en amont :

- L'existence de cartes de vulnérabilité des zones ciblées
- L'élaboration de plans de contingence pour chaque zone ciblée
- La détermination de seuils de risques
- L'organisation des populations locales
- La formation des structures d'intervention à recevoir et à décrypter les alertes.
- Le renforcement des capacités des structures d'intervention.

Or, ces différentes dispositions sont encore insuffisamment prises en charge alors qu'elles déterminent, outre la disponibilité du message, son efficacité.

A titre d'illustration, la Direction de la Protection Civile n'a pas été impliquée dans les principales

parties prenantes du projet, alors qu'elle est appelée à mettre en place une bonne partie des conditions définies ci – dessus.

Le SAP Sécurité Alimentaire :

Il est important de noter l'existence d'un SAP Sécurité Alimentaire sous le leadership du SP CNSA qui implique pratiquement les mêmes parties prenantes que le SAP – IC et dont les principaux acteurs sont : le SP CNSA, le CONASUR, le SAP avec la météorologie et l'hydrologie entre autres et la SONAGES (Société Nationale de Gestion des Stocks de Soudure).

L'importance d'un tel SAP et son ancrage au niveau national requiert une articulation étroite avec le SAP – IC pour déterminer les axes de convergence permettant d'unifier le dispositif en SAP national tout en garantissant la poursuite des missions spécifiques de chaque SAP.

- La Coordination du système SAP : SP – CNDD / ONDD : La mise en place d'un serveur au niveau de l'ONDD chargé de recueillir et de stocker les données a permis de renforcer le dispositif encore faible de suivi environnemental dévolu à l'observatoire. Il a en effet permis d'établir une connexion permanente avec les services de production de l'information dont la météorologie. Par ailleurs, le renforcement des capacités du personnel par la formation et l'amélioration du niveau de finesse de l'information en a fait un outil important pour la prise de décision.

Le projet a initié la coordination des interventions de plus de 40 structures nationales impliquées dans la diffusion d'informations à travers plus plateformes qu'il s'agit de mettre en réseau pour une meilleure utilisation et valorisation de l'information climatique.

L'importance d'un tel dispositif se mesure au fait que l'ONDD qui coordonne le réseau SAPIC – IC que le projet tente de mettre en place doit fournir tous les 4 ans un rapport sur l'état de l'environnement en vue de l'adaptation. Or, cette activité n'est possible qu'à travers un dispositif tel que celui que le projet a tenté de mettre en place.

Il reste donc à davantage structurer la plateforme nationale en réseau permettant d'intégrer les informations en vue de désagréger l'information en messages ou alertes spécifiques pris en relais par les structures dont c'est la mission régalienne et en alerte générale impliquant l'ensemble des structures suivant un protocole précis et des responsabilités bien définies.

- **R2.4 : Développement d'un portail de donnée de SAP à accès ouvert pour partager des données intersectorielles , notamment en facilitant l'accès à Internet et des services de téléphonie mobile par un partenariat public Privé (PPP) et le transfert de données dans le système mondial de Télécommunication.**

Un serveur HPC a été mis en place au niveau de l'ONDD pour jouer un rôle de gestionnaire de banques de données du SAP. Il fournit à l'heure des données et est exploité par les membres du PNGIM. La diffusion des données à travers le Partenariat Public – Privé ainsi que les services de téléphonie mobile n'a pu être réalisée. Il faut à ce propos noter que le CNDD aurait pu constituer avec l'ANAM, la DGRE et le CONASUR, entre autres, le noyau dur de la plateforme SAP pour centraliser les données intersectorielles et assurer leur diffusion, en rapport avec les relais et les utilisateurs finaux.

- **R2.5 Les capacités du CONASUR et l'ONDD (Ex DCIME) à conduire des inspections/validations de terrain, inclure les suivis et prévisions dans les programmes de développement des CSLP existants (SCADD et PEI) et le Plan National Multirisques sont renforcées par une collaboration régionale et locale et par le soutien du comité de synergie Multisectoriels (CIMS) - NON**

Au plan du renforcement des capacités du CONASUR et de l'ONDD, 8 personnes ont été formées à conduire les inspections/validations de terrain. Il reste que les SAP – IC et les mesures d'adaptation ne sont pas encore intégrés dans les plans de gestion des risques et catastrophes et autres cartes de risques. En effet, la réalisation d'un tel produit dépend en grande partie de la mise en place de la plateforme pour permettre l'intégration des différentes données et leur traduction en messages et alertes appropriés.

- **R2.6 : Des canaux de communication et des procédures standards pour émettre des avertissements par Le CONASUR, le SIG, les ONG / OSC sont activés par des partenariats public / privé avec les services de téléphonie, de radio, de la presse écrite, de la télévision, y compris l'élaboration d'un mécanisme de rétroaction via des numéros gratuits, des SMS et des contacts avec les points focaux locaux des SAP et des analyses sur le terrain concernant l'utilité des alertes et bulletins.**

Différentes initiatives ont été prises par le CONASUR et le SIG pour la diffusion d'informations en direction du public, à travers des médias ou l'Internet. Ainsi, le CONASUR a établi un partenariat avec Radio Palabre tandis que le SIG envoie aussi des messages à travers les médias. Certes un atelier relatif à la formulation d'une procédure standard de communication s'inscrivant dans ce cadre a été tenu en 2018. Il reste que ces initiatives restent ponctuelles (non organisées dans le cadre de la plateforme) et ne correspondent pas à des partenariats systématisés avec un dispositif de rétro – action permettant la diffusion et le retour de l'information tels que prévus au niveau de ce résultat. En effet, un tel dispositif suppose que les étapes suivantes soient réalisées : (i) la plateforme SAP soit déjà mise en place et fonctionnelle avec les différents niveaux de prestation allant de la production ciblée du message à la détermination des mécanismes de diffusion ; (ii) l'identification des relais à travers les points focaux locaux formés à la compréhension des messages et (iii) que les partenariats soient établis entre les diverses parties prenantes singulièrement entre le public et le privé en charge de la diffusion ; (iv) la transmission des messages en direction des cibles qui sont les utilisateurs finaux soit assurée.

Un groupe de 72 personnes membres des COPROSUR dont 4 femmes et 68 hommes ont été formés à une meilleure compréhension des alertes et à leur contribution dans leur diffusion.

Il reste que la formation n'a pas été évaluée pour en déterminer l'impact véritable en termes de comportement et d'aptitude à prendre en charge ces alertes. Elles n'ont pas encore été standardisées en rapport avec les risques de catastrophes identifiées dans le pays et plus spécifiquement par région conformément aux cartes de vulnérabilité et aux plans de contingence qui devraient déterminer le contenu des formations. Par ailleurs, cette formation devrait aussi avoir un caractère pratique et son application devrait être testée à travers des exercices de simulation de prévention et de gestion de risques et catastrophes. Dès lors, les rétro – actions standardisées n'ont pu être systématisées

- **R2.7 : La capacité des collectivités rurales à s'adapter aux chocs climatiques est renforcée par la promotion de la compréhension des signaux d'alerte et de prévention des risques de catastrophe, de planification et la mesure de la réception des alertes dans une enquête classifiées par sexe.**

Ce produit n'est pas réalisé car l'adaptabilité des collectivités locales aux chocs climatiques dépend au préalable de la détermination des zones à risques et des seuils d'alerte dans leurs territoires respectifs en particulier, d'une part et de la production en conséquence des alertes standardisées, d'autre part. Or, un tel préalable n'est pas encore réalisé.

5.2.3. Résultat 3 : la coordination et la gestion du projet sont assurées

Un autre résultat non expressément défini dans le document de projet reste la gestion du projet.

Il a été abordé par l'équipe d'évaluation pour mieux apprécier les modalités de mise en œuvre du projet ; soit les conditions de réalisation des activités qui influencent l'atteinte des résultats.

- **La mise en œuvre des activités :**

Les activités ont été mises en œuvre conformément aux PTA élaborés par les parties prenantes, approuvés par le COPIL et budgétisés par le PNUD.

- **Le suivi substantif des activités : production des documents : Rapports de suivi, rapports financiers, rapports annuels...**

La Coordination du projet s'est acquittée de ses tâches de suivi à travers l'élaboration régulière des rapports de suivi, les rapports financiers et les rapports annuels.

L'on peut cependant noter l'insuffisante implication de la coordination du projet dans le suivi des activités directement exécutées par les parties prenantes. Celles – ci doivent certes garder leur liberté de manœuvre en rapport avec leurs missions régaliennes, mais elles sont aussi tenues de respecter leurs engagements vis-à-vis du projet dans le cadre des conventions signées. Cela traduit les obligations de la coordination du projet à s'assurer de la bonne exécution des programmes et activités confiés à ses partenaires. Une telle situation s'explique par la tendance dans les projets dits « d'appui institutionnel » directement ancrés dans les administrations à rester frileux vis-à-vis de celle – ci.

- **La mobilisation des ressources : Budget annuel ATLAS articulé au PTA**

Si le budget fondé sur les ressources extérieures a pu être mobilisé par la coordination du projet, la contrepartie financière nationale n'a pu être mise disposition du projet. Cette situation a eu pour incidences de réduire la mobilité des agents de l'Administration dont la prise en charge financière dans les missions de terrain et les réunions du COPIL notamment dépend de cette contrepartie.

- **La contribution à la construction d'un partenariat fort au niveau national et à la coopération Sud – sud au niveau extérieur.**

La coordination a fortement contribué au développement d'une collaboration avec les principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet. Il reste que ce partenariat est plus individuel que collectif dans la mesure où la plateforme qui devait servir de cadre au partenariat n'a pu être mise en place. L'absence au niveau national de cette plateforme qui est la structure de base du fonctionnement du SAP (qui regroupe les différentes parties prenantes), de la production et de la diffusion de l'IC a ainsi limité l'atteinte des objectifs du projet.

Une collaboration a été développée au niveau sous – régional avec les autres projets SAP – IC. Il reste que l'équipe d'évaluation n'a eu à sa disposition aucun document analysant l'apport de ces voyages d'études sur le fonctionnement du projet et permettant d'analyser leur efficacité réelle singulièrement dans la mise en œuvre et le fonctionnement de la plateforme du projet qui reste l'objectif principal.

5.3. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

- **Mobilisation des ressources**

Les ressources du PNUD / FEM : On note un bon taux de décaissement dans les années au cours desquels les fonds ont été mobilisés à temps tels que l'année 2016 avec une exécution à hauteur de 75 % des activités programmées. Durant les années 2017 et 2018, les retards importants de mise en place des fonds parfois en milieu d'année ont entraîné des décaissements non conformes au planning du PTA avec parfois une forte concentration des activités en fin d'année, au moment où elles ne sont plus forcément pertinentes, ni efficaces. Ce qui pose un problème aussi d'efficience.

La contrepartie de l'Etat : Elle a été faiblement mobilisée alors qu'elle était prévue pour financer des frais relatifs notamment au fonctionnement du COPIL

Le co – financement : Il n'a pas non été mobilisé en l'absence d'un programme commun mis en œuvre entre le projet et ces partenaires.

- **Utilisation des ressources**

Les ressources ont en général été utilisées conformément aux activités programmées et pour les produits attendus. C'est le cas de la Composante 1 qui porte sur l'acquisition des équipements qui ont été pratiquement tous acquis conformément aux prévisions. Il reste que la mobilisation tardive des fonds a parfois entraîné la non réalisation de certaines activités saisonnières voire leur report. Il faut noter que de nombreuses activités de la composante 2 ont été réalisées ou sont encore en cours. Cependant, leur réalisation incohérente et dispersée n'a pas permis d'atteindre le produit final qui est la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme SAP global.

Les « Combined Delivery Report (CDR) by activity » de 2014 à 2019 : mettent en évidence les taux d'utilisation des ressources sur toute la durée du projet, en les désagrégeant par activité et selon que les dépenses sont effectuées par le Gouvernement et le PNUD.

L'analyse des CDR montre un taux élevé de mobilisation et d'absorption des ressources de près de 100 %. En effet, le prolongement du projet sur la période 2018 jusqu'en mars 2019 a permis de reprogrammer les ressources non encore mobilisées.

- **Rapport coûts / efficacité / avantages** :

Les choix technologiques : le choix des équipements des stations météorologiques et hydrologiques a été fondé à la fois sur un souci d'efficacité et d'efficience. En effet, les technologies choisies sont basées sur l'amélioration de la qualité des données en mettant l'accent sur les stations automatiques qui permettent de : (i) produire des données de qualité ; (ii) d'éliminer ou de minimiser par la même occasion, les artéfacts habituellement notés tels que les données erronées et les données manquantes fortement dépendantes des manipulations mécaniques directes par les agents ; (iii) assurer une transmission rapide des données par internet ; (iv) disposer de matériels ayant une longue durée de vie de près de 30 garantissant ainsi leur durabilité du matériel et limitant leur obsolescence rapide.

Par ailleurs, l'option faite par une structure comme l'ANAM, d'assurer l'installation de ses équipements par son propre personnel formé à cet effet pour garantir leur maintenance a été très efficient. Au contraire, le choix de l'installation « clé en main » opéré par la DGRE explique encore les difficultés de cette structure à réceptionner les équipements et à les exploiter, avec le départ de l'agent chargé de l'installation.

La mise en place prochaine de calculateurs fournis par l'OMM et la construction actuelle d'un Centre de Prévisions pour l'accueillir renforce l'efficacité du choix des équipements. Elle constitue en effet un maillon complémentaire de la fourniture des données par les stations automatiques, par la possibilité offerte de les traiter en les intégrant dans des modèles pour fournir une information climatique de qualité et à des échelles plus fines pour prendre en compte les besoins spécifiques locaux. Ainsi, l'ensemble de la chaîne allant du recueil des données, du traitement et de la diffusion de l'information climatique sera mise en place.

- **Respect des PTA, des délais d'exécution des activités et des échéances de délivrance des produits:**

Des révisions assez fréquentes des PTAB ont été opérées pour tenir compte des ajustements budgétaires. La programmation des activités en a ainsi beaucoup souffert ainsi que le respect des délais d'exécution, voire même la réalisation de certaines activités saisonnières.

Conclusion sur l'efficacité du projet

L'Efficacité du projet est donc modérément satisfaisante. En effet, si l'on se réfère à l'analyse coûts / efficacité / avantages, l'on peut constater que :

- L'essentiel des produits a été atteint avec une utilisation optimale des ressources mobilisées. Car, même si des retards de mobilisation des fonds ont été notés, la gestion réactive a permis de développer des mécanismes d'adaptation tels que la révision des PTAB pour reprogrammer les activités, mais aussi à travers le rephasage des fonds d'une année à l'autre.
- Les produits n'ont certes pas été atteints dans les délais impartis occasionnant des retards ayant justifié la prolongation du projet. Mais cette situation est aussi imputable en grande partie non seulement aux difficultés de mobilisation des fonds, mais aussi à des procédures longues et aussi un environnement politique et institutionnel parfois peu favorable.
- Le partenariat mis en place par le projet a pu compenser le déficit en ressources humaines techniques du projet et entretenir une dynamique de collaboration avec les principales parties prenantes, malgré la mobilité des points focaux.

L'indice d'efficacité : qui est le rapport entre le taux de réalisation physique (activités) et le taux d'exécution financière n'a pu être calculé de manière précise. En effet, la articulation insuffisante entre les différentes activités menées n'a pas permis de réaliser à bonne fin la composante 2 et son interaction avec la composante 1

Cependant, une esquisse a été faite pour donner un aperçu du niveau d'efficacité du projet. En effet, si l'on part du taux de réalisation des composantes 1 et 2 qui sont respectivement de 100% et de 50%, on aboutit à un taux de réalisation global moyen de 75%

Ce taux rapporté au taux d'exécution financière qui est de l'ordre de 100%, nous fournit un indice d'efficacité de l'ordre de : 0,75 en valeur absolue. Toutefois, ce taux reste modérément satisfaisant du fait que les réalisations ont été insuffisantes à atteindre le résultat final attendu qui est la mise en place et le fonctionnement de la plateforme SAP.

- **Intégration**

La question de l'IC et du SAP est bien intégrée dans le pays qui dispose déjà de plusieurs SAP sectoriels comme le SAP Sécurité alimentaire, le SAP santé parmi les plus connus.

Le SAP – IC vise justement à mieux intégrer ces différents SAP sectoriels déjà fonctionnels pour mieux harmoniser les messages, mettre en synergie les moyens et maximiser l'efficacité et l'efficience du dispositif SAP qui regroupe les mêmes acteurs. Il reste à mieux intégrer l'IC dans la planification nationale et sectorielle pour toucher tous les utilisateurs finaux effectifs et potentiels.

5.4. ANALYSE DE LA DURABILITE

La durabilité dépend en grande partie de l'appropriation et de la prise en charge des activités et des résultats par les divers acteurs et bénéficiaires du projet. Les principaux éléments de la durabilité sont à la fois : (i) politique et institutionnelle, (ii) économique et financier, (iii) technique et technologique, (iv) législatif et réglementaire.

Il est important de mesurer les risques afférents à la durabilité des activités et des résultats du projet.

- Au niveau institutionnel : la gouvernance de l'IC et du SAP
 - Le projet est placé sous la tutelle du SP-CNDD qui est l'organe de pilotage stratégique du développement durable et en particulier de l'ONDD qui a été la structure de mise en œuvre, ce qui est un gage de durabilité institutionnelle. En effet, le projet étant de catégorie A a reçu l'appui du Gouvernement à travers la mise à disposition d'une partie du personnel et son installation dans les locaux mêmes de la structure de tutelle. Il est donc bien intégré administrativement dans cette structure qui prend ainsi le relais dans la reprise des missions dévolues au projet.
 - Les autres parties prenantes qui sont pour l'essentiel des institutions nationales donc pérennes et ayant la mission régalienne de poursuivre les activités menées en rapport avec le projet, garantissent la pérennité des missions dévolues au projet.

Si l'ancrage institutionnel est effectif au titre des équipements et des moyens de production de l'information climatique qui semblent durablement intégrés, il reste que relativement à leur utilisation, la question est encore aléatoire. En effet, la plateforme SAP qui est la finalité du processus de prévention et de gestion des risques et catastrophes risque de ne pas fonctionner en l'absence du projet. Car même si elle devait l'être, elle n'a ni été opérationnalisée et encore moins testée pour en évaluer l'effectivité et l'efficacité dans le cadre de l'ensemble de la chaîne de partenariat entre les diverses parties prenantes. Les différentes activités relatives au SAP global auraient en effet dû être réalisées pendant la phase active du projet pour délivrer une plateforme fonctionnelle à la fin du projet.

La durabilité institutionnelle est donc moyennement assurée, d'autant que l'arrêt du projet à cette phase risque de se traduire par la poursuite du statu quo avec le fonctionnement séparé des SAP sectoriels ; ce que le projet tentait justement de remettre en cause.

- Au plan financier :

Comme pour tous les appuis extérieurs, le risque est grand d'un arrêt de certaines activités à la fin du financement. En effet, la contrepartie de l'Etat n'a jamais été mobilisée au cours du déroulement du projet. Or, il reste que le financement de l'Etat est le seul vrai garant de la durabilité des investissements réalisés au niveau institutionnel à travers le budget national, même s'il faut l'accompagner de mécanismes innovants.

Certes, des initiatives nouvelles ont été prises visant à pérenniser le financement de certaines activités au sein des institutions : A titre d'illustration :

- L'ANAM a mis en place un dispositif financier pour assurer la prise en charge de l'entretien et de maintenance de ses nouveaux équipements avec notamment : (i) un changement de comportement avec l'élaboration d'un protocole de maintenance préventive et curative ; (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi des équipements ; (iii) l'intégration des dépenses d'entretien et de maintenance dans le budget ordinaire de l'ANAM pour un montant de près de 60 à 70 millions FCFA ;
- L'ASECNA a intégré les équipements acquis dans le patrimoine de la structure pour assurer la prise en charge des frais de maintenance programmée par le budget de l'ASECNA.

Il reste à poursuivre et à consolider ces efforts pour, au-delà de la contrepartie d'un projet, l'inscrire dans les budgets ordinaires des ministères sectoriels et du Ministère des Finances.

- Dans le domaine socio – économique

Au plan social : Faible prise en compte des populations dans l'IC : La sensibilisation et les formations déconcentrées au niveau local, auprès des populations et à travers les Organisations de la Société Civile (OSC) risquent de ne pas être réalisées en l'absence du projet. Elles mettraient alors à l'écart du processus les populations et compromettraient ainsi les efforts déjà consentis aux autres niveaux de la chaîne de transmission et d'utilisation de l'information climatique.

Au plan économique : Développement de modèles économiques intégrant l'IC : Les instruments développés par le projet doivent pouvoir adresser la pauvreté non pas seulement sur le plan de la planification et de la budgétisation, mais également des résultats en termes de contribution significative de l'IC à la réduction de la pauvreté et concomitamment à la préservation de l'environnement. Pour cela, la réponse à l'effort de planification et de budgétisation de l'IC à travers les SAP doit se traduire concrètement sur le terrain. Ce qui n'est pas encore le cas. D'où, la nécessité de développer des modèles micro – économiques répliquables d'utilisation durable des SAP, intégrant l'IC dans tous les secteurs caractéristiques pour porter concrètement la démarche. **La durabilité économique de l'IC reste donc encore à gagner.**

- Au niveau organisationnel et opérationnel

Le dispositif SAP – IC envisagé reste encore au stade de projet qui risque d'être compromis en cas de fin du projet à ce stade. Il se caractérise ainsi par : (i) une absence d'animation ; (ii) l'inexistence d'un mécanisme de suivi et de testage de son appropriation par toutes les parties prenantes impliquées ; (iii) L'insuffisance de renforcement de capacités des structures relais et des utilisateurs finaux que sont les populations pour assurer leurs rôles et responsabilités dans ce cadre. En effet, en l'absence d'appui institutionnel et financier, la tendance sera de poursuivre avec les dispositifs sectoriels préexistants, d'autant qu'ils sont été jusque – là insuffisamment pris en compte dans le schéma actuel visant à les intégrer.

Or, l'efficacité d'un tel dispositif est fortement dépendante de son animation scientifique et technique par la production d'informations adaptées (au site, à l'activité et à la catégorie sociale et

socio – professionnelle) et fiables.

Son efficacité dépend aussi d'un dispositif et de mécanismes de suivi bien huilés qui permettent de : (i) Evaluer le niveau de connaissances des messages ; (ii) mesurer le degré d'appropriation des formations reçues ; (iii) mesurer l'adéquation de l'IC à la demande pour en garantir une utilisation efficace ; (iv) tester la capacité de réaction à travers des exercices de simulation impliquant l'ensemble des parties prenantes, etc.

- **La stratégie :**

L'approche individuelle a eu l'avantage de favoriser pour chaque structure l'appropriation des équipements et de la formation reçus conformément à ses besoins. Mais, elle ne garantit pas la collaboration intersectorielle qui est indispensable et qui doit faire l'objet d'un accompagnement sur une certaine période par le projet, au risque de retomber sur le statu – quo anté avec les SAP sectoriels que l'on cherche à intégrer.

- **Le suivi – évaluation :**

Les mécanismes de diffusion de l'IC mis en place par le projet pourraient cesser de fonctionner dès la fin de celui – ci, comme cela a été souvent observé au niveau des projets. Des indicateurs de suivi de l'intégration de l'IC dans les programmes de développement et de sécurité et de son utilisation devront être intégrés dans les mécanismes internes aux organes de suivi – évaluation de l'Administration pour garantir leur prise en charge pérenne. Enfin, il est tout aussi important de tester l'opérationnalité des dispositifs mis en place à travers des exercices de simulation notamment qui ne sont pas encore pris en charge, en l'absence de la mise en place et du fonctionnement du SAP Global.

- **Au plan environnemental :**

La durabilité environnementale est étudiée ici à travers deux niveaux : (i) le suivi climatique ou écologique et (ii) l'alerte environnementale.

Le suivi climatique (ou écologique) s'inscrit dans le moyen et le long terme. L'information climatique cumulée permettra d'assurer le monitoring de l'environnement à travers notamment l'ONDD qui fournit ainsi un rapport quadriennal sur l'état de l'environnement. Le serveur mis en place au niveau de l'ONDD pourra y contribuer efficacement.

L'alerte environnementale reste aussi possible pour autant que la production d'une information hydro – météorologique fiable et en temps réel se poursuive ; mais à la condition expresse qu'elle soit disponible en format exploitable par les utilisateurs. Ce qui n'est pas encore le cas et qui risque d'être compromis si le projet s'arrêtait là. En effet, à l'heure actuelle, il n'y a pas de SAP Environnemental identifié portant notamment sur l'exploitation de l'IC pour le suivi régulier de la flore et de la faune et le développement de mesures en conséquence.

- **Au niveau technique et technologique : Niveau d'intégration des outils et mesures dans les processus de planification nationaux et locaux**

Les équipements mis en place par le projet sont aujourd'hui intégrés dans les dispositifs techniques et technologiques des structures bénéficiaires :

- Des équipements ont été reçus répondant aux besoins des structures de production (stations et serveurs) et de diffusion de l'information climatique (matériel informatique, iPhone et fiches de digitalisation...);

- Des formations ont été dispensées pour renforcer les capacités à bien utiliser les équipements et à mener les activités correspondantes ;
- Des initiatives de sensibilisation des populations ont été entamées à des échelles limitées par des moyens modestes sans impact encore réel pouvant permettre une meilleure compréhension et prise de conscience de la question des changements climatiques pour mieux se prémunir et déboucher à terme sur un changement de comportement face aux phénomènes climatiques. Ce qui est la finalité à atteindre.

Il s'agit d'autant d'acquis pour garantir une poursuite minimale des activités du projet. Leur durabilité devra cependant être confortée par le testage des produits, l'apprentissage des utilisateurs et la mise en œuvre concrète des procès, qui dépendra en grande partie de leur valeur ajoutée dans les secteurs considérés.

- **La Formation :**

La déperdition de la formation constitue un autre risque lié à la non utilisation systématique des outils. Mais, il faut systématiser la démultiplication de la formation in situ à l'intérieur des ministères techniques avec l'animation des points focaux. Ceux - ci deviennent de ce fait des formateurs attitrés, auxquels il faut adjoindre d'autres pour prévoir la mobilité possible des agents et garantir ainsi la durabilité de la formation

- **Les points focaux :**

La perturbation occasionnée dans le fonctionnement du projet par la mobilité des points focaux traduit un risque : celui de la continuité du service. En effet, la transmission de l'information au sein du ministère n'est pas toujours garantie, en l'absence d'un comité interne chargé d'assumer cette tâche avec donc des relais au point focal. D'autant que ce dernier est susceptible d'une certaine mobilité avec les affectations administratives d'un ministère à l'autre.

VI EFFETS / IMPACTS

L'équipe d'évaluation a tenté d'observer les changements en cours ou effectifs qui ont pu résulter de l'action du projet dans le domaine de l'environnement ; mais aussi au plan socio – économique, en termes d'amélioration de la résilience des communautés.

5.1. CONTRIBUTION A LA REDUCTION DE LA TENSION SUR L'ENVIRONNEMENT

L'un des résultats attendus, c'est l'amélioration de la résilience des écosystèmes au stress climatique. Au regard de l'utilisation des équipements mis en place et des produits déjà obtenus ou en cours, l'on peut considérer que des progrès existent vers la réduction du stress climatique sur l'environnement. En effet, l'exploitation des données prévisionnelles par région et localité (sur la base des cartes de vulnérabilité écologique) permettra à terme de limiter le stress hydrique des zones agro – sylvo – pastorales, d'une part et de recharger les nappes et cours d'eau pour des mesures d'aménagement, d'autre part. De la même manière, le stress thermique résultant des fortes températures, les vents violents et les tornades pourront être mieux gérés à travers les mécanismes de suivi du climat pour réduire leur impact en termes de pollutions et de nuisances sur l'environnement. (ressources animales (choc thermique) et agro – forestières sur par suite sur les communautés.

5.2. CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE L'ETAT ECOLOGIQUE DU PAYS

Les données fiables et représentatives fournies par le réseau mis en place par le projet contribuent déjà à travers les serveurs à établir une banque de données géo-référencées et dynamique sur l'écologie au niveau du CNDD. Elles permettent ainsi d'améliorer par suite le suivi régulier de l'évolution de l'écologie du pays et la fourniture tous les 4 ans du Rapport sur l'Etat de l'Ecologie qui est un outil important de prise de décision dans le pays.

5.3. CONTRIBUTION A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

La réduction de la pression sur l'environnement se rapporte à l'objectif général du projet qui s'inscrit dans les orientations de l'Axe 3 du PNDES (Ex SCADD) visant à « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » et particulièrement sur l'Effet Attendu A2 du projet SAP – IC : « EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte » qui constitue la base d'orientation des PTA du projet. En effet, une meilleure maîtrise des prévisions permettra un progrès significatif dans l'amélioration des rendements et des productions, créera et consolidera des emplois et améliorera les revenus des communautés.

VII EVALUATION DU NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'EVALUATION A MI – PARCOURS

L'équipe d'évaluation a recensé les recommandations jugées réalistes et réalisables pour déterminer leur niveau de réalisation. Il s'agit entre autres de :

1. La révision du cadre logique du projet avec une attention particulière accordée à : - la terminologie technique utilisée qui manque de précisions ; - une définition plus rigoureuse de certaines activités surtout au niveau de la 2ème composante ; - la reformulation de certaines activités et sous-activités, voire l'agrégation de certaines sous activités.

- Cette recommandation apparaît très générale et reste donc difficile à apprécier en l'absence de plus de précision sur les activités à redéfinir et à reformuler.

2. Instaurer et assurer la fonctionnalité d'un système de suivi évaluation tel que décrit dans le document du projet afin de garantir les fonctions de reporting en temps réel mais également d'alerte et de pilotage.

- Le reporting s'effectue normalement.

3. Améliorer la gestion administrative et financière du projet à travers le raccourcissement des délais de passation des marchés. Pour cela, on pourrait envisager des procédures plus rapides et plus flexibles qui tiendraient compte du caractère très technique de ce projet.

- Certains investissements ont été réalisés avec l'appui du PNUD pour aider à accélérer les procédures

4. Insister verbalement et par écrit auprès des points focaux et de leurs supérieurs hiérarchiques, et inclure des clauses dans les conventions de partenariat rendant obligatoires la communication et le partage des informations relatives à la mise en œuvre du projet au sein des institutions partenaires.

- Cette disposition visant à réduire l'impact négatif de la mobilité des points focaux n'a pas été formalisée.

5. Donner la priorité au renforcement des capacités d'observation hydrométéorologique: i) la sécurisation du réseau automatique d'observation météorologique de l'ANAM et son exploitation en temps réel et ii) la mise en exploitation du réseau d'observation hydrologique de la DEIE.

- Le réseau de l'ANAM a été en grande partie sécurisé par des clôtures, tandis que l'exploitation du réseau de la DEIE est encore insuffisante.

6. Procéder de manière sélective en identifiant deux à trois risques climatiques prioritaires au Burkina Faso qui seront pris en charge par le SAP-IC et développer les indicateurs formalisés et dédiés à chaque risque.

- Cette disposition reste encore à mettre en œuvre car elle est fortement dépendante de l'étude sur les seuils d'alerte encore en cours au moment de la mission.

7. Procéder également de manière sélective en identifiant deux à trois produits agro météorologiques/hydrométéorologiques déjà élaborés par l'ANAM et/ou la DEIE, les adapter aux besoins des utilisateurs, les diffuser et assurer le suivi des feedbacks.

- Cette mesure n'a pas été effective

8. Donner suite et valoriser les formations dispensées et les études réalisées à travers leur recensement, le partage des résultats, leur utilisation effective et le suivi par le projet de leurs effets sur le terrain, notamment par un dispositif de recueil du feedback des utilisateurs finaux.

- Cette activité tarde à être mise en œuvre en l'absence de mise en place de la plateforme multi – agence qui constitue le cadre approprié pour la valorisation des études et des formations réalisées

9. Acquérir le modèle Mike Bassin qui répond aux besoins exprimés et procéder à la formation des agents de la DEIE/DGRE en vue de son exploitation sur le bassin du Moumoune. Cependant, il faudrait en premier lieu s'assurer que les données nécessaires à l'exploitation de ce modèle sont disponibles au Burkina Faso.

- Cette disposition n'a pas encore mise en œuvre.

12. Prendre les dispositions idoines, notamment avec le concours de la procédure accélérée du PNUD, pour sécuriser toutes les stations météorologiques automatiques nouvellement implantées, par des clôtures et une surveillance continue.

- Des mesures ont été prises dans ce sens.

13. Au-delà de l'étude prévue dans le programme de travail du projet SAP-IC, prendre la décision politique, activer le cadre juridique adéquat et mettre en place un protocole d'accord garantissant la visibilité de toutes les parties, pour le développement d'une plate-forme multi agence dont la mission est de renforcer la coopération (CIMS) et de résoudre le problème du manque de coordination et de partage de données entre les organismes et les initiatives liées au SAP (santé et la sécurité alimentaire).

- Un atelier a été organisée en décembre pour définir les modalités de mise en place et de fonctionnement de la plateforme multi – agence, qui n’est malheureusement pas encore fonctionnelle.

14. Rassembler les moyens de quelques sous-activités et les dédier à une étude d’un niveau international sur le potentiel de recouvrement des coûts de l’information et des services hydrométéorologiques/climatiques au Burkina Faso.

- Cette étude n’a pas été réalisée

15. Solliciter l’appui du CIRDA afin de prendre la décision la plus pertinente techniquement et la plus viable économiquement concernant le radar (continuer dans le sens de sa réhabilitation ou le déclarer obsolète et programmer l’achat d’un autre).

Un opérateur américain a été identifié pour la réparation du radar qui n’a cependant pas pu être réalisée

16. Pour la diffusion des informations climatiques aux usagers finaux et à l’instar de l’exemple réussi de Radio Palabre à Koudougou, identifier une à deux radios locales dans chacune des cinq régions ciblées par le projet SAP-IC et signer avec elles des accords pour l’appuyer et suivre le processus de diffusion de l’information et le feedback des utilisateurs.

- L’exemple du partenariat avec Radio Palabre a été élargi à d’autres radios, mais n’a pu être systématisé dans toutes les régions.

VIII CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

8.1. LEÇONS APPRISES : MESURES CORRECTIVES POUR LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L’ÉVALUATION DU PROJET.

- **Articulation entre les objectifs de développement du pays et les besoins et aspirations des populations locales désagrégées par sexe et par activité**

La pertinence des objectifs de développement doit se traduire par la satisfaction des besoins des communautés locales qui en sont les principales bénéficiaires. La satisfaction de ces besoins détermine en effet l’atteinte de l’impact fondé sur l’objectif de développement du projet.

- **Stratégie : tableau de bord et suivi – évaluation substantif**

La bonne exécution des activités du projet en vue de l’atteinte de ses résultats passe par une bonne planification et un suivi rigoureux. Pour ce faire, il est nécessaire que le projet se dote d’un tableau de bord lui assurant une visibilité sur ses objectifs et ses cibles, avec des séquences progressives notamment dans le cadre d’une Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

- **Gouvernance institutionnelle des projets : ancrage dans une institution située à un niveau stratégique de prise de décision et de mise en œuvre.**

L’existence de cadres de concertation et de coordination élargies à l’ensemble des partenaires et co – présidés par le Gouvernement et les partenaires au développement permet d’assurer le suivi du projet et de favoriser également la contribution de chacun à l’atteinte des objectifs poursuivis.

- **Les points focaux : portage institutionnel par des points focaux placés à des hauts niveaux de décision et stables.**

Le portage institutionnel du projet par les points focaux des ministères impliqués placés à des postes stratégiques et à un haut niveau de décision constitue un gage d'efficacité pour le projet. Celui-ci peut en effet bénéficier d'une expertise pluri et interdisciplinaire à même de valider les choix techniques et en même temps de faire le plaidoyer auprès des décideurs pour impulser et conduire les changements nécessaires dans leurs structures respectives.

- **Procédures : incidences sur la réussite ou l'échec d'un projet**

Les procédures notamment administrative et financière de mise en œuvre des projets doivent être assez souples pour permettre une exécution rapide des opérations, dans les moments opportuns et dans les délais requis. A défaut, elles peuvent constituer un handicap certain à l'atteinte des produits du projet.

- **Financement : L'appui financier réel du Gouvernement constitue aussi une garantie de succès et de durabilité.**

Les opérations financières doivent être soutenues par le Gouvernement pour par-delà la contrepartie aux ressources extérieures prendre le relais de celles-ci et assurer un auto-financement à travers le budget national et les autres formes de financement innovant (Partenariat Public – Privé notamment). C'est l'un des gages de la durabilité des financements requis pour la poursuite des activités et la capitalisation des résultats des projets.

- **Gouvernance institutionnelle des projets**

L'ancrage du projet au niveau d'une institution située à un niveau stratégique du Gouvernement, dont les missions transversales impliquent l'ensemble des parties prenantes au projet, constitue un gage de succès. En effet, cette institution pourra ainsi impulser les réformes nécessaires et apporter les appuis exigibles pour mobiliser toutes les parties vers la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs, à travers une meilleure articulation des interventions et une mise en synergie des moyens, facteurs d'efficacité et d'efficience.

- **Appropriation et durabilité :**

Elles se fondent sur : (i) l'amélioration de ce qui se fait déjà ; (ii) l'introduction de technologies adaptées au contexte et répliquables ; (iii) une appropriation par les communautés locales ; (iv) une meilleure implication des ONG / OSC et du Secteur privé comme relais pour la consolidation et l'extension des activités.

- **Avantages et limites de la modalité d'exécution nationale**

Si l'exécution nationale présente l'avantage de responsabiliser le principal bénéficiaire qui est l'Etat et de mieux mobiliser ses ressources propres en vue d'assurer la mise en œuvre et la pérennité du projet, elle présente en retour un inconvénient majeur. En effet, il y a une forte tendance à laisser « trop d'initiative » au détriment du suivi – appui et surtout du suivi – contrôle. Ainsi, l'Unité de Gestion du Projet qui est souvent responsable de l'atteinte des résultats rencontre bien des difficultés à exercer ses prérogatives dans ces domaines, surtout dans la démarche du « faire – faire », lorsque des protocoles d'accord sont signés avec des institutions publiques pour la réalisation des activités. La coordination se sent ainsi « dessaisie » alors que sa responsabilité est fortement engagée. La situation est encore plus compliquée lorsque le coordonnateur est nommé par l'autorité de tutelle, à l'instar du projet actuel qui a rencontré ainsi des difficultés pour un suivi systémique et rigoureux des différentes activités quasi exclusivement exécutées par les bénéficiaires. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre garantissant la bonne exécution du projet.

conformément au PRODOC et de bien situer les rôles et responsabilités de chaque partie : PNUD, Coordination du Projet et Gouvernement.

- **La stratégie : Une stratégie incohérente : Une approche plus individuelle que collective**

La finalité du projet était fondée sur la mise en place d'un SAP uniformisé et fonctionnel. Les divers autres produits devaient concourir à l'atteinte d'un tel objectif, notamment l'acquisition des équipements et le renforcement des capacités des agents permettant de produire une Information Climatique fiable et utile en destination des divers utilisateurs finaux. La plateforme unifiée permettait ainsi de mutualiser les acquis des autres SAP spécifiques et de mettre en synergie les moyens pour assurer à la fois la sécurité alimentaire et la sécurité civile.

Or, dans sa démarche, le projet a privilégié les équipements et la production d'une IC qui était dès lors développée hors plateforme. Par ailleurs, parallèlement des activités sensées assurer l'animation de la plateforme comme la formation des utilisateurs ou encore la diffusion des alertes étaient développées ; le tout sans aucune interaction entre les parties prenantes. Au final, des activités sont certes menées, des produits intermédiaires obtenus mais sans garantie pour l'atteinte du produit final. Ce n'est que maintenant, en décembre 2018 que l'atelier portant création de la plateforme a été tenu, alors que cette activité aurait dû précéder toutes les autres et servir de baromètre.

Cette situation s'explique par une absence de fil conducteur, de tableau de bord d'une part, mais aussi par une approche plus individualiste que collective, d'autre part. En effet, le système des conventions de partenariat a certes permis de responsabiliser individuellement chaque partie prenante dans la mise en œuvre de ses activités, mais elle a aussi entraîné une approche trop individualiste au détriment du collectif qui devait être symbolisé par la plateforme. C'est à l'inverse, la contribution de chaque partie à la mise en place de la plateforme et à son fonctionnement qui aurait dû déterminer les termes des accords de partenariat, permettant ainsi de bien distinguer les activités communes et individuelles. A titre d'illustration, chaque partie a eu sa « chasse gardée » et ce n'est qu'à la fin du projet que l'on s'est rendu compte de la nécessité d'une mise en commun qui explique l'organisation tardive de l'atelier de mise en place de la plateforme.

8.2. CONCLUSIONS

- **Pertinence**

Le projet est pertinent : NOTE 2.

La pertinence du projet se traduit par sa réponse (à travers les objectifs fixés et les résultats attendus) aux différents critères d'alignement aux politiques nationales, d'ancrage sur les politiques sectorielles, de conformité par rapport aux orientations du PNUD / FEM, de prise en compte des préoccupations des populations vulnérables, de prise en charge des besoins en renforcement de capacités des parties prenantes.

- **Efficacité**

L'efficacité du projet est modérément satisfaisante : NOTE : 4

Pratiquement tous les produits ciblés dans le document de projet et les plans de travail annuels ont été réalisés. Le taux de réalisation du Résultat 1 est de l'ordre de 100 %, tandis que celui du Résultat 2 est de l'ordre de 50 %. Les produits non atteints sont relatifs à la composante 2 qui porte sur la mise en place de la plateforme SAP et son fonctionnement avec la contribution des diverses parties.

- **Efficiency**

L'efficacité du projet est modérément satisfaisante : NOTE 4

L'analyse des nombreuses activités du projet rapportée au rapport coûts / efficacité met en évidence des acquis considérables avec l'acquisition de la quasi – totalité des équipements attendus, conformément aux budgets prévus. Par ailleurs, les équipements ont fait l'objet de choix appropriés au regard de leur qualité (dernière génération), de leur quantité (large couverture des besoins exprimés) et des faibles coûts d'exploitation (stations automatiques). Il reste que d'autres produits attendus notamment dans les composantes 2 et relatifs à la mise en place et au fonctionnement du SAP n'ont pas été toujours fournis conformément aux prévisions. En effet, ces produits qui devaient être réalisés comme un package, suivant une démarche séquentielle, l'ont été de manière disparate limitant ainsi leur efficacité et leur efficacité. Par ailleurs, le projet a rencontré de nombreuses difficultés de mobilisation des fonds et leur absorption suivant les PTA élaborés et dans les délais requis.

- **Durability**

Les risques pour la durabilité du projet sont modérés : NOTE 3

Si l'on se réfère aux éléments suivants : (i) au plan institutionnel, il est intégré au sein du MEEVCC et en contact étroit avec les institutions nationales ayant la mission régalienne d'intervenir dans la gestion de l'IC. Le projet est ainsi inséré dans un dispositif pérenne qui peut assurer la durabilité de ses activités ; (ii) au plan technique et technologique, il a mis en place divers équipements et produits dont l'utilisation se poursuit au sein de l'Administration, même si elle ne s'inscrit pas toujours dans le schéma prévisionnel du SAP. Par ailleurs, les capacités des ressources humaines ont été renforcées à travers la formation de divers agents à la maintenance et à l'exploitation des équipements notamment ; (iii) au niveau économique et financier, la situation est plus mitigée, car si certaines structures comme l'ANAM ont intégré la gestion des équipements dans leur budget, d'autres ont plus de difficultés dans ce domaine en raison des contraintes financières de l'Etat ; (iv) enfin, au plan transversal, la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme SAP national unifié pourra être effective, si le dispositif s'appuie sur les SAP sectoriels qui fonctionnent relativement bien déjà avec les mêmes parties prenantes qui ont déjà tenu des assises dans ce sens.

Les risques pour la durabilité du projet sont donc modérés avec la note 3.

- **Impact**

L'impact du projet est à l'heure actuelle minime : NOTE 2

En effet, l'impact relatif à la réduction de la pression sur l'environnement ne peut être réellement évalué qu'avec la mise en place et le fonctionnement réel de la plateforme SAP sur une période d'au moins deux ans pour mesurer les effets cumulés de l'IC sur la gouvernance environnementale.

L'impact sur le suivi écologique sera alors plus long à déterminer car il se fera en rapport avec la contribution du projet à la fourniture de données permettant d'établir le prochain rapport quadriennal sur l'état de l'environnement dans les 4 ans prochaines années.

8.3. PERSPECTIVES

L'objectif actuel est l'achèvement du système SAP par la mise en place de la plateforme et son animation à travers l'introduction de la téléphonie mobile et des médias pour disposer d'une information en temps réel et à large échelle en direction des différents utilisateurs.

Les perspectives sont bonnes et encourageantes au regard des constats suivants :

- Plusieurs activités sont menées même si elles ne s'inscrivent pas dans un cadre organisé qui est la plateforme.
- Des résultats importants sont obtenus dans les domaines de la production d'une IC fiable, utile et en temps réel, son traitement, son stockage et sa diffusion grâce à l'acquisition d'équipements performants et à la formation des parties prenantes.
- Il reste à articuler les différents produits dans le cadre d'un dispositif cohérent et organisé qui est la plateforme qu'il conviendra ensuite d'animer pour aboutir à l'atteinte des résultats attendus.

Une bonne partie du chemin est donc parcourue, il reste à parachever l'ouvrage pour éviter l'énorme gâchis que constituerait l'arrêt du projet à cette étape cruciale.

En effet, différentes initiatives en cours renforcent la tendance à pérenniser les acquis :

L'ANAM : L'évolution de son statut qui en a fait une agence lui permet dorénavant de générer ses ressources propres à côté du budget de l'Etat, permettant ainsi de garantir une meilleure durabilité des investissements du projet voire leur renforcement. Par ailleurs, elle finalise la construction d'un Centre de Prévisions qui centralisera la production de l'IC. Enfin, toutes ces activités s'inscrivent dans le Cadre National de Services Climatiques, une initiative de l'OMM en appui aux Gouvernements, qui vise une meilleure valorisation de l'information dans tous les domaines.

Il reste à poursuivre le renforcement du réseau à travers un maillage encore plus dense au niveau local dans les communes dans le cadre de la communalisation intégrale. Il s'agit de fournir une information plus fine adaptée au contexte régional et local, d'une part et disposer, d'autre part, de plans de contingence locaux et de programmes de prise en charge des CC au niveau local.

Le CONASUR : La mise en place de la plateforme va se poursuivre avec l'atelier déjà tenu et le document de montage soumis aux parties prenantes pour approbation.

Il reste à opérationnaliser la plateforme par la poursuite de certaines activités telles que :

- La poursuite de la sensibilisation des communautés sur la compréhension des alertes ;
- Le renforcement des capacités des acteurs sur la collecte des données au niveau décentralisé ;
- La formation des animateurs du site web ;
- L'établissement de la connectivité sur l'ensemble de la plateforme et du réseau par l'utilisation de canaux de communication de masse comme le réseau intranet du Gouvernement pour les décideurs, les médias et la téléphonie mobile ;
- La mise en place de points relais au niveau des groupes socio – professionnels et des organisations villageoises, bref au niveau de tous les récepteurs pour permettre la diffusion de l'information et son explicitation auprès des divers utilisateurs.

L'ASECNA : Elle envisage de s'intégrer davantage dans la plateforme SAP pour un renforcement de la couverture météorologique et l'enrichissement de l'information en direction du grand public

notamment. Son action sera surtout utile en matière de prévision immédiate qui fait l'objet d'une forte demande de différentes catégories socio – professionnelles. L'acquisition en cours des générateurs d'hydrogène pour les prévisions d'altitude s'inscrit dans cette perspective.

La DGPC : Une directive de la CEDEAO visant la création d'une Agence Nationale de la Protection Civile dans chaque pays, avec ancrage à un niveau politique stratégique (Présidence ou Premier Ministère) devrait permettre de renforcer les rôles et responsabilités de cette structure. Elle joue en effet un rôle déterminant dans le processus SAP de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles.

Le Passage des SAP sectoriels actuels au SAP GLOBAL prévu par le projet :

Les SAP sectoriels sont caractérisés par une vocation sociale et humanitaire. Le SAP sécurité alimentaire encore appelé SAP agriculture qui est le plus représentatif comprend une vingtaine de ministères clés, des ONG, des PTF comme observateurs et la Croix Rouge. Il s'appuie sur des démembrements au niveau administratif: régions (Conseil régional) – provinces (Haut-commissaire) – département (préfet) ou commune (maire) – village (CVD). L'ANAM, la DGRE, le SP /CONASUR y jouent un rôle important.

Le Projet de SAP GLOBAL : prévoit d'uniformiser les SAP sectoriels en un SAP GLOBAL. Ces SAP sectoriels sont : le SAP DGRE, le SAP agricole et le SAP santé. Le SAP Global est ainsi disposé et prévoit de fonctionner comme suit, à travers :

- Les producteurs de l'IC (ANAM, DGRE, ONDD)
- La Cellule d'analyse et de diffusion de l'IC qui est le « Centre de Prévision » qui devra traiter deux types d'informations climatiques : (i) Des informations courantes de développement (Alerte sécurité alimentaire notamment et de suivi de l'environnement) ; (ii) Des alertes de sécurité civile

De fait, le Centre de Prévisions aura ainsi un statut national à la disposition de tous les ministères du pays.

- La synthèse au niveau SP CONASUR
- La diffusion par divers canaux (internet, SMS, Page facebook, site WEB, ...)
- Les structures relais pour les informations spécifiques : SAP Agricole, Santé, Protection Civile
- Les utilisateurs: Autorités, Populations.

Les dispositions réglementaires suivantes seront prises :

- Un décret de création ;
- Un protocole définissant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ;
- Un arrêté inter – ministériel organisant le fonctionnement ;
- Une participation financière des divers ministères concernés.

Mesures d'accompagnement et Recommandations :

- Passage du SP CONASUR en Agence pour une plus grande autonomie
- Utilisation du système 3 – 2 – 1 avec Orange
- Tenir compte des régions linguistiques et du niveau d'alphabétisation
- Finaliser le document du nouveau SAP qui est élaboré et en cours de finalisation
- Renforcement des plans de contingence national de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles dans toutes les régions, provinces et communes du pays (dont 7 sur

13 régions et 25 communes).

- Etablissement de cartes de vulnérabilité
- Etablissement de seuils de vulnérabilité
- Elaboration de plans de contingence y relatifs
- Formation des acteurs à leur utilisation

Principales barrières au SAP NATIONAL

- Ressources financières (matériel, logistique, PPP, découpage territorial du SP CONASUR.

8.4. RECOMMANDATIONS

Il reste que les acquis à renforcer et les insuffisances à lever pour garantir une plus durabilité des actions entreprises et des produits obtenus passe par la prise en charge de certaines dispositions

Au regard des difficultés et contraintes administratives et financières qui ont considérablement affectées le fonctionnement du projet, d'une part et des résultats importants obtenus malgré tout, d'autre part, l'équipe d'évaluation finale du projet SAP – IC recommande donc au Gouvernement et à ses partenaires PNUD et FEM de développer une seconde phase du projet pour permettre de parachever l'atteinte des produits et leur valorisation (dans les plans et programmes) à travers les trois principales étapes suivantes :

- **Le parachèvement, la capitalisation et l'appropriation des résultats du projet :**

Il s'agit de finaliser les produits restants et d'intégrer les outils du projet finissant dans les programmes et les budgets ordinaires des ministères (centraux et sectoriels), à travers : (i) la systématisation de la plateforme SAP Global, (ii) la finalisation des produits, (iii) leur testage dans le cadre de la plateforme, (iv) leur intégration dans les programmes et les budgets ordinaires des structures concernées, (iv) la modélisation des divers modes d'utilisation possibles de l'IC, (v) la formation des acteurs chargés de la mise en œuvre.

- **La consolidation et l'opérationnalisation des résultats du projet : le SAP.**

La consolidation consistera à institutionnaliser les outils du projet à travers : (i) l'élaboration des textes de lois et règlements instituant l'utilisation de ces produits (Lois des Finances, décrets d'application et directives) ; (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi – contrôle du respect de la conformité des procédures ; (iii) la promotion du concept de l'IC et du SAP au niveau des collectivités territoriales (futurs régions et communes) et leur implication dans le processus pour articuler la planification nationale, régionale et locale.

L'opérationnalisation et la pérennisation du dispositif SAP : porteront sur l'application pratique des produits à travers le développement de modèles d'exploitation de l'IC et des SAP dans tous les secteurs d'exploitation potentiels, pour favoriser leur mise en œuvre par des initiatives privées ou locales. Il faut envisager entre autres dispositions : (i) Elaboration de cartes de vulnérabilité et de seuils de risques ; (ii) Articulation des plans de contingence avec les cartes et les seuils de risques ; (iii) Mise en place d'une cellule de production scientifique et technique regroupant aussi bien les fournisseurs (ou producteurs) que les relais techniques, d'une part les utilisateurs finaux et les relais techniques d'autre part pour chaque type de besoins à satisfaire (niveau ANAM) ; (iv) Mise en place d'un dispositif d'animation et de communication (bi – univoque) intégrant les divers partenaires relais (Privés notamment) et les organisations d'utilisateurs finaux avec l'élaboration d'un Plan et d'un Programme de communication (avec leadership CONASUR) ; (v) Appropriation par chaque

structure de ses activités régaliennes (Budgétisation/ Mise en œuvre par ses moyens propres) ; vi) Etablissement d'un programme planifié d'exercices de simulation ; (vii) Promotion de modes de financements innovants et durables : Ecotaxes, péréquation, paiement de services des écosystèmes, Budget de Etat, Partenariat Public Privé, guichets spécifiques ; (viii) le renforcement des capacités des divers acteurs pour leur meilleur appropriation des outils ; (ix) la définition de dispositions législatives et réglementaires pour mieux insérer le SAP dans les procédures réglementaires du pays.

Au plan de l'intégration du genre, des droits humains : l'accent devra être mis sur les femmes et les jeunes qui sont les principaux utilisateurs tant dans le domaine de la production (principale main – d'œuvre) que dans le domaine sécuritaire en raison notamment de leur sens de l'organisation et de leur dynamisme.

Au niveau du renforcement des capacités : des recyclages fréquents devront être opérés en termes de formation des agents mais aussi de conscientisation des populations pour garantir l'appropriation des connaissances acquises **et aboutir à terme à un changement de comportement voire à une « culture du changement climatique » qui s'inscrit dans le long terme.**

Au niveau de la stratégie : L'accent doit être mis dorénavant sur la mise en place et le fonctionnement de la plateforme en définissant précisément les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans le cadre d'un dispositif commun impliquant toutes les parties prenantes suivant une chaîne de « compétences » allant de l'amont (recueil de la demande d'IC et production de cette IC) à l'aval (retour aux utilisateurs) par l'intermédiaire des divers canaux de communication (et non seulement d'information) qui agissent de manière combinée et organisée pour assurer la transmission de l'information dans les deux sens (action et rétro – action ou feed – back).

- **Valorisation sociale et économique de l'IC (résilience communautaire) et amélioration de la gouvernance environnementale (résilience des écosystèmes)**

La contribution du projet à l'objectif général de développement fondé sur une meilleure résilience de l'environnement et des populations devra être suivie et évaluée à travers des indicateurs micro et macro – économiques des plans de développement socio – économiques du pays, notamment le PNDES, à travers : (i) Le suivi des indicateurs spécifiques dans les politiques sectorielles ; (ii) La détermination des contributions spécifiques de l'IC et du SAP dans les secteurs considérés (sécurité alimentaire et sécurité civile) ; (iii) Le suivi des indicateurs IC dans le PNDES ; (iv) La détermination de sa contribution globale (PIB monétaire et non monétaire).

IX. ANNEXES

❖ Annexe 1 : Termes de Référence

TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION FINALE DU PROJET « RENFORCEMENT DE L’INFORMATION CLIMATIQUE ET DES SYSTEMES D’ALERTE PRECOCE EN AFRIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RESILIENCE ET DE L’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BURKINA FASO » (N° 5104)

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est fortement exposé aux intempéries et aux impacts des changements climatiques, notamment les inondations, les sécheresses, les vents forts (alizés de l'harmattan du Sahara par exemple) et de la forte variabilité dans la durée des saisons sèches et pluvieuses. Tous ces impacts ont rendu difficile la gestion des secteurs de production qui dépendent des ressources naturelles, tels que l'agriculture, la pêche et les ressources forestières. Ils ont également aggravé la difficulté dans la planification de la sécurité alimentaire, les épidémies et la gestion des ressources en eau, et en particulier les opérations de barrage hydroélectriques.

Par exemple, de fortes pluies en 2009 causèrent des inondations de cultures, emportant 22 220 hectares de terres agricoles, brisant 15 barrages et détruisant 42.000 maisons (PDNA 2010). En outre, durant les périodes chaudes et sèches, le Burkina est victime de la propagation des maladies à transmission vectorielle, dont la méningite et le choléra, avec 193 décès causés par une épidémie de méningite pendant le seul mois de Mars 2011. Les études prévoient au Burkina Faso une augmentation des risques météorologiques extrêmes et des pertes associées.

A mesure que les changements climatiques se produisent, il est prévu une augmentation de la variabilité de la fréquence et de l'intensité des chocs y afférant ; ce qui nécessite une adaptation des secteurs économiques clés. Dans un pays en voie de développement comme le Burkina Faso, les impacts des changements climatiques sont exacerbés par des mécanismes de sensibilisation limitée au niveau local et une dépendance du pays à l'agriculture de subsistance.

Pour le Burkina Faso, l'amélioration de l'information sur le climat (IC) et le développement d'un système d'alerte précoce (SAP) est un moyen efficace pour sensibiliser la population en général sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques de ce changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées. Actuellement, un Système d'Alerte Précoce national et d'Information Climatique (SAP/IC) de prévision de risques multiples (inondations, sécheresses, vents forts) et les capacités de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques n'existe pas au Burkina Faso.

Afin de disposer d'un système efficace, il est nécessaire d'améliorer le réseau d'infrastructure de suivi du climat et du temps et d'aider à renforcer les capacités techniques et opérationnelles afin de produire et d'offrir efficacement des prévisions ciblées pour la planification et la prise de décision. Ce projet, avec un financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), va répondre à ces besoins. Un volet du projet servira à améliorer le suivi météorologique, climatique et environnemental. Un deuxième volet sera utilisé pour renforcer / développer des systèmes nationaux pour collecter et assembler les alertes prévues à partir des besoins des utilisateurs et pour diffuser efficacement les alertes et autres informations et données pertinentes pour soutenir les processus décisionnels.

L'objectif global du projet « Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC) est de renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso. La zone de couverture

du projet est le territoire national.

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du « *Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso* » (N° 5104)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABEAU DE RESUME DU PROJET

Titre du projet :	Renforcement de l'information climatique et des systèmes en Afrique pour le développement de l			
ID de projet du FEM :	5104		<u>à l'approbation (en millions USD)</u>	<u>à l'achèvement (en millions USD)</u>
ID de projet du PNUD :	88011	Financement du FEM :	3,600,000	
Pays :	Burkina Faso	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	5,600,000 (en nature)	
Région :	Afrique de l'Ouest	Gouvernement :	40,525	
Domaine focal :	Changement climatique	Autre :		
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	61,050,000	
Agent d'exécution :	SP-CNDD	Coût total du projet :	64,690,525	
Autres partenaires participant au projet :	ANAM; DGRE; ASECNA; CONASUR; Projet SAAGA	Signature du DP (Date de début du projet) :		
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé :	Réel :

OBJECTIF ET PORTEE

Le projet a été conçu pour renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso. La zone de couverture du projet est le territoire national.

Les résultats attendus de projet sont :

- Acquisition et installation ou réhabilitation de 100 stations de suivi du niveau de l'eau avec télémétrie, 2 débitmètres automatiques Doppler avec capacités de transmission de données et de traitement de données et outils de traitement de données et de stockage pour alimenter des modèles hydrologiques.
- Acquisition et installation de 40 stations météorologiques automatiques et 10 stations synoptiques automatiques avec télémétrie, y compris des outils améliorés de transmission / traitement / stockage de données ;
- Des alertes de risques agricoles et météorologiques extrêmes taillés sur mesure qui mettent en

commun les informations climatiques, environnementales et socioéconomiques dans le court terme et sur une base saisonnière sont élaborées pour aider les utilisateurs finaux et pour promouvoir des mécanismes de financement durables, y compris la recherche-développement d'une plateforme d'alerte par téléphone portable.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales¹ pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (remplir l'Annexe C) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain au Burkina Faso, y compris la liste suivante des sites (liste des projets). Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants : (Liste des principales parties prenantes). [voir liste ci-dessous]

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'annexe B des présents termes de référence.

CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de pertinence, efficacité, efficience et durabilité. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'annexe D.

Notes d'évaluation :				
1	Suivi et	Notation	2	Agence d'exécution/agence de
évaluation			réalisation	Notation
Conception du			Qualité de la mise en œuvre par le	
suivi et de			PNUD	
l'évaluation à				

¹ Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement](#), à la page 163

l'entrée			
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficiences		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en million)
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel
Subventions							
Prêts/concessions							
• Soutien en nature							
• Autre							
Totaux							

INTÉGRATION

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré:
a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes

écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ²

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD au Burkina Faso. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

CALENDRIER D'EVALUATION

L'évaluation durera au total 30 jours selon le plan suivant : iiiii

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	3 jours (recommandé: 2-4)	Date
Mission d'évaluation	15 jours (recommandé: 7-15)	Date
Projet de rapport d'évaluation	10 jours (recommandé: 5-10)	Date
Rapport final	2 jours (recommandé: 1-2)	Date

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

² Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe d'évaluation sera composée de deux (2) personnes (un évaluateur international / **un national**). Les consultants doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

- un diplôme universitaire de niveau master au moins en sciences climatique, météorologie, hydrologie, environnement, ou autres secteurs étroitement liés ;
- une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l'Etat, des institutions décentralisées et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles de producteurs engagées, dans la mise en place d'un système d'alerte précoce ;
- 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
- une connaissance du PNUD et du FEM ;
- une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- des expériences dans la conduite d'études similaires sur l'évaluation finale des projets et programmes du PNUD ou du FEM ;
- des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ;

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »

MODALITES DE PAIEMENT ET SPECIFICATIONS

(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)

%	Étape
10 %	À la signature du contrat
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du 1 ^{er} projet de rapport d'évaluation finale
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à postuler en ligne (**indiquer le lieu tel que <http://jobs.undp.org>, etc.**) au plus tard le **(date/Procurement)**. Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en anglais (en espagnol pour les candidats en Amérique latine et les Caraïbes, en français pour ceux en Afrique francophone, etc.), ainsi que l'adresse électronique et le numéro de téléphone du candidat. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les frais quotidiens, les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

(Voir document du projet)

- ## ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

ANNEXE D : ÉCHELLES DE NOTATIONS

71

Notations supplémentaires le cas échéant :
 Sans objet (S.O.)
 Évaluation impossible (E.I.)

❖ **Annexe 2 : Tableaux de présentation des composantes de base du projet :
 Résultats escomptés / Risques / Matrice de participation / Financement**

Tableau A : Les résultats escomptés dans le PRODOC

RESULTATS	REALISATIONS ATTENDUES	COUT (USD)
1. Capacité des services hydrométéorologiques nationaux renforcées (DGM/DGRE) et des institutions environnementales (DCIME) pour le suivi des conditions météorologiques et le suivi du climat.	1.1 Acquisition et installation de 100 moniteurs de niveau d'eau à placer sur 11 stations hydrologiques manuelles, et 8 débitmètres à effet Doppler (ADPC) pour le Service hydrologique national (DGRE). L'équipement comprendra des installations de transmission / transformation / stockage de données qui alimenteront les modèles de prévision hydrologique.	817.600
	1.2 Fourniture et installation de 40 stations automatiques climatiques, 10 stations automatiques synoptiques avec télémétrie et 100 Pluviomètres pour la DGM, dont des structures améliorées de transmission/traitement/stockage de données.	1.048.900
	1.3 Réhabilitation du radar de Ouagadougou avec acquisition de pièces détachées et un partage de données pour atteindre l'autonomie dans l'exploitation et la maintenance de radar de SAAGA.	125.800
	1.4 Equipement radiosonde pour permettre à l'ASECNA d'effectuer un prélèvement supplémentaire à minuit (en plus de celui de midi) pour produire une information de profile vertical et atmosphérique et aider aux prévisions météorologiques selon les normes de l'OMM.	236000
	1.5 Equipement pour des images satellites améliorées et une visualisation d'image pour la (DCIME).	230,400
	1.6 Formation pour la DGM (4 ingénieurs / 4 techniciens) et la DGRE (3 ingénieurs) sur la communication/traitement des données des équipements et les principes de maintenance/suivi, y compris l'élaboration de Procédures d'utilisation standard pour l'équipement et un renforcement de capacité pour la budgétisation à long terme	156,000
2. Utilisation efficace et effective des informations hydrométéorologiques et environnementales pour produire des alertes précoces et saisonnières qui intègrent les plans de développement à long terme	2.1 les capacités d'utilisation des prévisions météorologiques (horaires, journalières et saisonnières) de la DGM, la DGRE et la DCIME sont renforcées par la formation de 7 ingénieurs et 4 techniciens spécialisés, et par la mise à jour du Système National d'Information sur L'Eau (SNIÉau) ainsi que par la promotion du partage de connaissance au niveau national que régional. (Le Gouvernement aidera au recrutement et veillera à ce que la personne formée travaille dans son domaine au moins 10 ans après la formation. La formation du personnel se fera au niveau national et régional)	241,000
	2.2 Des bulletins de risques météorologiques adaptés qui relient les informations climatiques, environnementales et socio-économiques à court terme sur une base saisonnière sont développées pour soutenir les besoins des utilisateurs finaux et pour promouvoir un mécanisme de financement durable, y compris le développement d'une plate-forme d'alerte par téléphone mobile.	154,000
	2.3 Développement d'une plate-forme pluridisciplinaire pour renforcer la coopération (CIMS) et pour résoudre le manque de coordination et de partage de données entre les organismes et les initiatives liées au SAP.	87,300
	2.4 Développement d'un portail de donnée de SAP à accès ouvert pour partager des données intersectorielles, notamment en facilitant l'accès à Internet et des services de téléphonie mobile par un partenariat public Privé (PPP) et le transfert de données dans le système mondial de Télécommunication.	85,000
	2.5 Les capacités du CONASUR et la DCIME à conduire des	199,000

RESULTATS	REALISATIONS ATTENDUES	COUT (USD)
	inspections/validations de terrain, inclure les suivis et prévisions dans les programmes de développement des CSLP existants (SCADD et PEI) et le Plan National Multirisques sont renforcées par une collaboration régionale et locale et par le soutien du comité de synergie Multisectoriels (CIMS)	
	2.Des canaux de communication et des procédures standards pour émettre des avertissements par Le CONASUR, le SIG, les ONG / OSC sont activés par des partenariats public / privé avec les services de téléphonie, de radio, de la presse écrite, de la télévision, y compris l'élaboration d'un mécanisme de rétroaction via des numéros gratuits, des SMS et des contacts avec les points focaux locaux des SAP et des analyses sur le terrain concernant l'utilité des alertes et bulletins.	291,000
	2.7 La capacité des collectivités rurales à s'adapter aux chocs climatiques est renforcée par la promotion de la compréhension des signaux d'alerte et de prévention des risques de catastrophe, de planification et la mesure de la réception des alertes dans une enquête classifiées par sexe.	138,000

Source : PRODOC

Tableau B : les risques

RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	MOYEN D'ATTENUATION
Le Burkina Faso n'a pas de financement public suffisant pour continuer à surveiller et à couvrir les coûts récurrents de Fonctionnement et Entretien.	Moyen	-En faisant des SAP/IC plus utiles à divers secteurs socio-économiques (Santé, Agriculture, Construction, Coton, Mine par exemple) le gouvernement sera emmené à inclure des lignes budgétaire importantes et stables pour les services climatiques, en raison de leur importance multi sectorielle -La possibilité de planification et de budgétisation à long terme sur le suivi des SAP et sur les équipements informatiques seront renforcées dans toutes les agences d'information
Absence de personnel qualifié au sein des SNHM (SERVICE NATIONAL HYDROLOGIQUE ET METEOROLOGIQUE) pour faire fonctionner et réparer les nouveaux équipements, les processus de transmission/traitement/stockages des données et les modèles de prévision	Elevé	-Une partie essentielle du projet consistera à renforcer la capacité technique des ressources humaines pour la maintenance et le fonctionnement et pour la transmission/analyse/stockage des données. -Le personnel sera soutenu par des opportunités de partage de connaissance pour acquérir l'expertise (exemple, ACMAD, Météo France). Des collaborations avec les initiatives SAP régionales (Benin, Mali, Niger) seront aussi développées -Le gouvernement aidera à recruter et exigera que les travailleurs recrutés restent à leurs postes pendant au moins 5 ans après la fin de leur formation
Les catastrophes naturelles endommagent les infrastructures (surtout les inondations)	Moyen	Une infrastructure robuste sera achetée et une formation sera dispensée pour la réparation et l'entretien avec approvisionnement de pièces de rechange dans chaque agence de production de l'information
Le partage des données est entravée par le manque de coordination/volonté des agences pour des échanger des données ou par des contraintes techniques (connexion internet ou réseau de télécommunication)	Bas	-Un portail de données d'accès libre pour les producteurs d'information sera développé et la connaissance sera partagée pour une utilisation multisectorielles (par exemple, la santé, la planification agricole). -Un partenariat public-privé et un accord de service entre les organismes de production de l'information et la SONABEL, un accès Internet et fournisseur de services de téléphonie mobile, seront mis en place afin de minimiser les coûts de démarrage liés aux couts de communication et des

		modems et enfin d'augmenter le débit de connections internet.
L'acquisition et l'installation d'équipements hydrométéorologiques, y compris le matériel et les logiciels, est retardée en raison de complications dans le déblocage des fonds et / ou des procédures nationales de passation des marchés.	Bas	Les fonds seront distribués directement aux directions (DGM / DGRE / DCIME / CONASUR) par leur ministère respectif afin qu'ils puissent bénéficier d'un financement initial suffisant pour exercer leurs activités comme l'approvisionnement Les achats seront espacés pour réduire le risque qu'une grande quantité de fonds ne puisse être libérée.

SOURCE : PRODOC

Tableau C : Matrice de participation des parties prenantes, Burkina Faso

Parties prenantes	de Ateliers Lancement & validation au	Atelier d'évaluation des capacités	Participation à l'évaluation initiale	Identification des rôles	Analyse risques/obstacles	Politique/ Alignement Stratégique sur les	Identification des co-financements	Représentation Genre	Planification de l'amélioration/dura bilité	Approbation des documents
Secteur/Fédéral										
Direction Générale de la Météo (DGM)	X	X	X	X	X	X			X	
(SP/CONEDD) DCIME	X	X	X	X	X	X			X	
Direction Générale de la Ressource en Eau (DGRE)	X	X	X	X	X	X			X	
Direction Générale de l'Environnement (DGE)	X	X	X	X	X	X			X	
Direction de la Communication	X	X	X	X	X	X			X	
Direction de la Protection Civile	X	X	X	X	X	X			X	
Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR)	X	X	X	X	X	X	X		X	
Direction générale de la santé et l'hygiène	X	X		X						
Institutions techniques/de recherche										
Centre d'étude et d'information sur l'eau (DEIE)	X		X	X	X					
Secteur privé										
ASECNA	X	X	X	X	X	X			X	
SAAGA	X	X	X	X	X	X			X	
Secteur/Régional										
Rural Confédération Paysanne du Faso (CPF)	X	X	X	X	X	X		X	X	
ONG/OSC										

Parties prenantes	de Ateliers Lancement & validation au	Atelier d'évaluation des capacités	à Participation l'évaluation initiale	des Identification rôles	Analyse risques/obstacles	Politique/ Alignement Stratégique sur les	Identification des co-financements	Représentation Genre	Planification de l'amélioration/durabilité	Approbation des documents
Coalition d'Organisation des Sociétés Civiles sur le Changement Climatique (COS3C)	X	X	X	X	X	X			X	
SOS Sahel	X	X	X	X						
INADES		X	X	X						
WILDAF (Femmes, droit et développement en Afrique)			X		X			X	X	
Women's Forestry Association			X		X			X	X	
Partenaires donateurs										
Banque mondiale					X				X	
COGEL PNUD					X		X			
USAID	X	X			X		X		X	

SOURCE : PRODOC

Tableau D : Financement du projet

Sources de financement	Projet / Programme	Nature du financement	Montant (USD)
PNUD / FEM	Fonds FPMA	Espèces	3, 600,000
Total Financement	-	Espèces	3, 600,000
PNUD	Projet COGEL	Nature	4, 000,000
US AID	Projet WA-WASH	Nature	1, 900,000
Banque Mondiale	Programme National de Gestion des terroirs, Phase III du projet (PNGT)	Nature	53, 500,000
PNUD / ONU – Environnement	Initiative Pauvreté Environnement	Nature	1,600,000

Sources de financement	Projet / Programme	Nature du financement	Montant (USD)
	(IPE)		
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Contrepartie Nationale	Nature	40,525
Total Co-financement			61, 090,525
Total Financement			64 690 525

SOURCE : PRODOC

❖ **Annexe 3 : Itinéraire et résumé des visites**

ITINERAIRE DE TERRAIN DE LA MISSION D'EVALUATION SAP – IC ET CHRONOGRAMME

1. LUNDI 28 JANVIER 2018

Ouagadougou – Boussé – Nanoro - Imasgo – Koudougou – Saréya – Kokologo – Tanguin dassouri – Ouagadougou : 263 km

2. MARDI 29 JANVIER 2018

Ouagadougou – Zignaré – Dapélogo – Kamboincé- Ouagadougou – 123 km

Les visites des sites ci – dessus ont été faites suivant l'itinéraire. Elles ont permis de visualiser les équipements mis en place par le projet en particulier les stations météorologiques de divers types tant aéro, qu'agro et climatologiques disséminés dans diverses régions.

L'équipe a pu noter qu'elles étaient toutes fonctionnelles, même si certaines ont fait l'objet de vandalisme en raison de leur positionnement sur des sites non sécurisés parfois ou encore en l'absence de grilles de protection. Cependant dans l'ensemble les stations sont placées soit dans des services techniques, soit dans les communes ou même dans les postes de police ou les instituts de recherche. Il reste que certains hôtes de ces stations se plaignent de n'être pas bien informés de l'utilité et des usages des données dont ils ne disposent pas, quand bien même il s'agit de structures comme l'Agriculture qui en ont bien besoin.

Tout se passe comme si, l'ANAM avait trop centralisé l'exploitation des données de ses stations au point que les besoins en IC au niveau local ne sont pas pris en compte.

S'agissant des équipements hydrologiques, il n'a pas été possible de les visiter car seuls deux stations se situaient dans les zones accessibles tant du point de vue sécuritaire que de la distance. Or, celles – ci avaient été démontées pour des raisons de travaux de réfection des ponts sous lesquels elles étaient placées.

❖ **Annexe 4 : Liste des personnes interrogées**

Structure	Prénoms et Noms	Responsabilités
PNUD	- Mr Corneille Agossou - Mr Hama Traoré	- Directeur Pays - Team Leader Résilience et Développement Durable
MEEVCC		- Secrétaire Général du Ministère - Président du Comité de Pilotage du Projet
Coordination du Projet	- Mr Alassane Diallo - Mme Marceline Yonli / Zangré - Mr Valentin Ouédraogo	- Coordonnateur du Projet - Expert en Suivi – Evaluation du projet - Gestionnaire
ANAM	- Mr Nikiéma P. Michel - Mr Sawadogo W. Lazare - Mr Simporé Kouolaogo - Mr Ouédraogo K. Ernest	- Directeur Général
DGRE / DEIE	- Mme Ramata Talata	Chef de Service hydrologie
SP CONASUR	- Mr Saturnin Wentipeui - Mr Barro Mamadou Sankara - Mr Bagassi Dominique Yé	- Chef département Prévention des Catastrophes - Chef du département Coopération - Chef département Etudes et Planification
SP CNDD	- Mr Justin Goungounga	Secrétaire Permanent CNDD
Point Focal Opérationnel FEM		Non rencontré car indisponible
DGPC	- Colonel Sibiri Coulibaly	Directeur adjoint de la Protection Civile
SAP Agriculture et Sécurité alimentaire)	- Mr Moro Dabré - Mr Nadam Mbayga - Mr Christian Nadem - Mr Aristide Simporé	- Responsable du service information et SAP - agents du service
ASECNA	- Mr Bala Traoré - Mr Gilbert Siliny - Mr Solambéré Kassounou - Mr Nounou Yané	- Chargé de la Météo - Chef unité qualité intégration du personnel - Chef unité observation - Prévisionniste
Projet SAAGA	- Capital Siaka Zouré	Responsable au projet SAAGA
ONDD	- Mr Norbert Sidibé	Directeur
Personne ne ressource	- Mr Rigobert Bayala	Ancien coordonnateur du projet
SIG	- Mr Eric W. Demouemba	Chef de la Division Diffusion
SITES DE TERRAIN VISITES ET PERSONNES RENCONTREES	- - Mr Ilboudo Edouard	- Directeur provincial de l'Agriculture

❖ Annexe 5 : Liste des études réalisées et en cours

Titre	Consultant	Etat des rapports	
		Provisoire	Définitif
Etude de la performance du réseau, l'identification des équipements et la définition de leurs spécifications techniques	Pierre ZOUNGRANA, Consultant national Sénior Alligouamé Vincent OUEDRAOGO, Consultant national Junior	juin-15	
Réalisation d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du Projet SAP-IC	Salifou SAVADOGO	mars-17	déc-17
Etude de faisabilité du développement des capacités du personnel de la DGM, la DGRE et la DCIME sur la génération des prévisions ciblées pour générer une gamme de produits orientés vers les besoins des utilisateurs à la fois publics et privés	Salifou SAVADOGO	sept-17	oct-17
Rapport d'étude sur l'élaboration d'un projet de texte sur les données environnementales officialisant l'intégration de l'information environnementale dans les politiques et plans nationaux	Professeur Abdoulaye SOMA	sept-17	déc-17
Réalisation d'enquêtes auprès des ménages des utilisateurs ciblés de l'information climatique pour comprendre les coûts sociaux et économiques et les avantages de l'utilisation de mises en garde et avertissements pour atténuer les risques liés à l'agriculture et à la gestion de l'eau au profit du projet SAP-IC.	Bureau d'étude BGB Méridien	mai-17	déc-17
Etude d'identification des côtes d'alerte pour la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) des crues d'inondations au Burkina Faso	Espace Géomatic	sept-17	
Etude pour développer les capacités pour construire un guide d'alerte formalisée et des seuils d'événements météorologiques extrêmes, notamment la sécheresse, les inondations et les probabilités de vent forts	2 consultants	Janvier 2019	

Source : Document de présentation du projet : Coordination SAP – IC

❖ Annexe 6 : Liste des documents examinés

Divers documents seront analysés parmi lesquels :

- L'UNDAF, les ODD, les lettres de politique des principaux ministères techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet tels que sont : Le Ministère des Transports chargé de la météorologie ; le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture ;
- Les Rapports de suivi et d'évaluation du projet (RAP / RMP/ PIR, etc.
- Les Rapports annuels du projet ;
- le Document de Projet SAP – IC ; singulièrement le cadre logique
- le Manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation des résultats ;
- les Plans de travail annuels (PTA) de 2014 à 2018 ;
- Le Rapport d'évaluation à mi – parcours ;
- Le Rapport de l'atelier ??????
- Le Rapport de présentation de présentation des activités et des résultats du projet (Coordination du projet) ;

❖ Annexe 7 : Tableau des questions d'évaluation

MATRICE D'EVALUATION ET QUESTIONS Annexe C : Questions d'évaluation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
- Le projet répond – il aux objectifs du PNUD et du FEM en matière d'environnement et de développement durable ayant justifié son montage ? - Le projet est – il aligné sur les priorités nationales du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable ? - Le projet répond – il aux attentes des populations en général et des groupes vulnérables et les exigences de l'équité genre, en matière d'information et d'alerte sur la prise en compte des changements climatique dans leur résilience ? - Les préoccupations de la Société civile et du Secteur privé dans ces domaines sont – elles aussi prises en compte par le projet ?	- Alignement sur les orientations du PNUD et du FEM - Ancrage sur les politiques sectorielles nationales d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques. - Niveau de réponse aux besoins et aux contraintes des populations en matière d'adaptation aux CC. - Niveau de prise en compte des exigences en matière de parité de genre et de droits humains, etc.	- UNDAF, CPD, PRODOC, - Documents de politiques nationales et sectorielles en matière d'environnement et CC - Rapport de suivi et d'enquêtes - Rapports technique et de suivi	- Documentation - Guide d'entretien - Enquêtes et entretiens
- Les activités prévues ont – elles été réalisées ? - Les produits attendus ont – ils été obtenus ? en quantité et en qualité ? - Précisez les produits obtenus et non obtenus en rapport avec les prévisions - Quels sont les difficultés et contraintes à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus ? - Quelle a été la contribution de l'Etat, des ONG, du Secteur privé et des populations bénéficiaires potentielles à l'atteinte des résultats ? - Quel a été le fonctionnement et l'efficacité des différents mécanismes de suivi (Comité de Pilotage, Coordination,) - Comment le projet a – t – il pris en charge les questions d'équité de genre, les droits de l'homme et le développement humain ? - Les procédures de suivi – évaluation ont – elles respectées aux divers niveaux ? - Quelles ont été les difficultés et contraintes à la mise en œuvre du projet et à l'atteinte de ses résultats ?	- Taux de réalisation des actions - Taux de réalisation des produits attendus en nombre et en qualité - Utilisation des produits pour produire des effets attendus - Notation - Taux de participation par rapport aux prévisions - Nombre de réunion et de missions et fréquence - Niveau d'impact sur l'atteinte des produits	- Entretiens - PTAB - Rapports de suivi - Rapports techniques - Procès-verbaux de réception d'équipements et d'infrastructures	- Documentation - Guide d'entretien - Recensement/ Inventaire des produits - Analyse de la qualité des produits - Observation des produits sur les sites d'installation

• La mobilisation et le taux d'absorption des fonds ont – elles été conformes aux budgets et aux PTA annuels ? • Les délais de réalisation et les échéances ont – ils été respectés ? • Les rapports coûts / avantages des dépenses ont – ils été positifs ? • Les stratégies d'achat ont – elles été pertinentes dans la perspective d'une maximisation des bénéfices pour une minimisation des coûts pour un même rapport qualité / prix ? • Quelle a été la contribution des partenaires du projet à la réalisation des produits (cofinancement) • Les procédures ont – elles été respectées	• Taux d'utilisation des ressources • Nombre de produits obtenus en rapport avec les ressources utilisées • Respect des délais de délivrance des produits • Rapport coût / avantage • Rapport qualité / prix et Economie d'échelle • Niveau de respect des engagements des lettres de cofinancement et des conventions de partenariat	• PRODOC • Rapports financiers • Analyse budgétaire • Rapports d'activités et de suivi • Entretien • Rapports d'audits	• Documentat ion • Entretien
• Quelles sont les activités et les résultats qui vont se poursuivre après la fin du projet ? • Qui sera chargé de leur mise en œuvre et avec quels moyens ? • Quelles dispositions ont été prises par le projet pour assurer sa relève par les partenaires et les bénéficiaires ? • Quelles dispositions institutionnelles et réglementaires ont été prises par l'Etat pour garantir la poursuite des activités et l'utilisation des produits du projet ? • Qui sont les partenaires qui se sont engagés à poursuivre leur partenariat dans le cadre de l'application des outils du projet et à quel niveau et sous quelles modalités	• Niveau d'utilisation et d'appropriation des activités et des produits • Rôles et responsabilités définies dans la poursuite d'activités du projet • Existence de partenaires disponibles et préparés pour reprendre en charge les activités et produits du projet • Existence d'une stratégie et de dispositions institutionnelles et réglementaires de relève des activités du projet • Protocoles d'accords et conventions liant ces partenaires	• Entretien, Rapports • Entretien rapports Observations	• Documentat ion • Guide d'entretien • Recensement des produits utilisés • Observation sur le terrain,
• Précisez les changements positifs ou négatifs apportés par le projet dans l'amélioration de la résilience de l'environnement • Quels sont les apports du projet en matière d'amélioration de la gouvernance écologique ?	• Taux de réduction de la pression sur l'environnement • Amélioration du taux de connaissance et de suivi écologique	• Rapport de suivi de la résilience de la résilience de l'environnement • Rapport sur l'Etat de l'Ecologie	• Entretien • Documentat ion

❖ Annexe 8 : Questionnaire utilisé et résumé des résultats

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI – STRUCTURE

1. Considérations générales

- Prise de contact
- Justification du choix de la structure ou de la personne ressource
- Présentation de l'objet de la mission
- Présentation du guide et de la modalité d'administration (sur la base d'un entretien interactif)

2. Pertinence

- ✓ Quels sont les objectifs du projet ?
- ✓ Quel est pour vous l'intérêt et l'importance du projet ?
- ✓ Comment s'intègre – t – il dans les politiques et stratégies de votre secteur d'activités ?
- ✓ Quels sont la forme et le niveau d'implication et de participation de votre structure ou des bénéficiaires ?
- ✓ En quoi le projet répond – il répondu à vos attentes ?
- ✓ En dehors de votre structure, quelles sont les autres politiques et stratégies nationales et sectorielles d'alignement du projet ?
- ✓ Qui sont les bénéficiaires effectifs et potentiels ciblés par le projet ? (sexe, âge, statut socio – professionnel, situation économique (riche, pauvre) ?
- ✓ Comment le projet intègre – t – il les besoins spécifiques des groupes vulnérables et les exigences de l'équité genre ?
- ✓ Selon vous quelles sont les clés du succès ou de l'échec du projet du point de vue de sa stratégie d'intervention ? Citez-les au niveau institutionnel, organisationnel et pratique.
- ✓ Quelles sont selon vous (autorités et techniciens) les avantages notés à l'intégration P-E dans les politiques, stratégies et budgets nationaux et sectoriels ?
- ✓ Selon vous, quels avantages les populations pauvres peuvent – elles en tirer ? Quels bénéfices pour l'Environnement ? la croissance ?

3. Efficacité

- ✓ Quels sont les signes indicateurs de la contribution positive du projet à l'amélioration de la gouvernance environnementale au profit des plus pauvres. ?
- ✓ Quels sont les produits qui ont été réalisés ?
- ✓ Les produits élaborés ont – ils été utilisés ?
- ✓ Comment cela se traduit – il concrètement dans les politiques et les budgets ?
- ✓ Quelle a été la contribution de l'Etat, des ONG, du Secteur privé et des populations bénéficiaires potentielles, chacun dans son domaine, à l'atteinte des effets ?
- ✓ Précisez les changements positifs ou négatifs apportés par le PNUD dans les divers domaines d'intervention du projet.
- ✓ Les hommes et les femmes ont – ils bénéficiés des mêmes avantages fournis par le projet ?

4. Efficienne

- ✓ Les ressources utilisées sont-elles suffisantes à réaliser les produits du projet ? ou ont-elles été insuffisantes ou excédentaires ?
- ✓ Les délais de réalisation et les échéances ont-ils été respectés ?
- ✓ Quelle a été la contribution de chacun des principaux partenaires du projet à la réalisation des produits ?
- ✓ Quel a été le fonctionnement et l'efficacité des différents mécanismes de suivi (Comité de Pilotage, Coordination, Comité de Suivi Restreint, Comité de Suivi Elargi)
- ✓ Comment le projet a-t-il pris en charge les questions d'équité de genre, les droits de l'homme et le développement humain ?
- ✓ Quelles ont été les difficultés et contraintes à la mise en œuvre du projet et à l'atteinte de ses résultats ?

5. Durabilité

- ✓ Quelles sont les activités et les résultats qui vont se poursuivre après la fin du projet ?
- ✓ Qui sera chargé de leur mise en œuvre et avec quels moyens ?
- ✓ Quelles dispositions ont été prises par le projet pour assurer sa relève par les partenaires et les bénéficiaires ?
- ✓ Quelles dispositions institutionnelles et réglementaires ont été prises par l'Etat pour garantir la poursuite des activités et l'utilisation des produits du projet ?
- ✓ Qui sont les partenaires qui se sont engagés à poursuivre leur partenariat dans le cadre de l'application des outils du projet et à quel niveau et sous quelles modalités ?
- ✓ Comment les parties prenantes au projet ont-elles pris en compte les besoins et aspirations communs aux hommes et aux femmes, les spécificités par sexe (genre désagréé) et des groupes vulnérables ?

6. Leçons apprises et Recommandations

- ✓ Si l'on voulait se résumer : considérez-vous le projet comme un succès – pourquoi – ? un échec – pourquoi ?
- ✓ Dans la perspective d'une poursuite éventuelle, l'accent devrez être mis sur quels points pour consolider les acquis et lever les insuffisances ?
- ✓ Quelles leçons avez-vous apprises de ce projet ?

ANNEXE E : FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION

Les évaluateurs:

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation³

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____ Seybatou Alpha DJIGO consultant international, chef de mission d'évaluation du projet SAP - IC _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à Ouagadougou (Burkina Faso) le 10 décembre 2018

Signature : _____

³www.unevaluation.org/unegcodeofconduct